

Le 12 août 2016

Objet : Demande d'accès n° 2016-07-91 – Lettre réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 25 juillet dernier, concernant les documents relatifs à toutes les sanctions imposées, avis d'infraction ou de non-conformité émis à l'encontre de l'usine Anacolor depuis 2012. Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, 19 février 2013, 8 pages;
2. Avis de non-conformité, 25 mars 2013, 2 pages;
3. Avis de non-conformité, 6 août 2013, 2 pages;
4. Rapport d'inspection, 10-11-12-23 et 24 septembre 2013, 3 pages;
5. Rapport de vérification, 14 janvier 2014, 6 pages;
6. Avis de non-conformité, 15 janvier 2014, 2 pages;
7. Rapport d'inspection, 19 mars 2014, 7 pages;
8. Avis de non-conformité, 28 avril 2014, 2 pages;
9. Rapport d'inspection, 2 avril et 5 mai 2014, 2 pages;
10. Rapport d'inspection, 12 juin 2014, 3 pages;
11. Rapport de vérification, 6 août 2014, 2 pages;
12. Avis de non-conformité, 11 août 2014, 2 pages;
13. Avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire, 5 janvier 2015, 2 pages;
14. Rapport de vérification, 23 février 2015, 4 pages;
15. Avis de non-conformité, 25 février 2015, 2 pages;
16. Rapport d'inspection, 4 mars 2015, 2 pages;
17. Rapport d'inspection, 12 mars 2015, 4 pages;
18. Rapport d'inspection, 28 avril 2015, 4 pages;
19. Rapport d'inspection, 12 mai 2015, 6 pages;
20. Rapport d'inspection, 27 mai 2015, 5 pages;
21. Rapport d'inspection, 15-16-17 septembre 2015, 2 pages;
22. Rapport d'inspection, 23 septembre 2015, 8 pages;
23. Rapport d'inspection, 24 septembre 2015, 8 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Sarah Bitter, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [sarah.bitter@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:sarah.bitter@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (25)

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Direction régionale de la Capitale-Nationale et  
de la Chaudière Appalaches  
Région de Capitale-Nationale

## 1. Identification

|                                                                |                           |                           |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Date de l'inspection : 2013-02-19<br><small>AAAA-MM-JJ</small> | Heure d'arrivée : 10 h 30 | Heure de départ : 11 h 30 |
| Technicien(ne) : Jean-Guy Marcoux                              |                           | Accompagné de :           |

|                                                                                                            |                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| No intervention : 300791795                                                                                | No gestion documentaire : 7610-03-00017-0E |
| Type d'intervention : Inspection                                                                           | No document : 401010305                    |
| Type de demande liée : Plainte à car. environnemental                                                      | No demande : 200362451                     |
| But de l'inspection :<br>Vérifier les opérations de l'entreprise et les sources d'émissions atmosphériques |                                            |

|                                                                                                                                               |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Lieu inspecté                                                                                                                                 |                          |
| Nom du lieu : Groupe N.L. inc.                                                                                                                |                          |
| Nom usuel du lieu : Anacolor                                                                                                                  |                          |
| Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) :<br>4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1V 1W5 |                          |
| No du lieu : X0300070                                                                                                                         | Type de lieu : industrie |
| Coordonnées géographiques (NAD 83 DD MIN-SEC): Latitude : N : 46° 44' 54.18" Longitude : O : 71° 20' 50.85"                                   |                          |

| Intervenant du lieu |                                                  |                     |
|---------------------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Nom                 | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
| Groupe N.L. inc.    | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1V 1W5 | Y2075404            |

| Personnes rencontrées |                          |                   |
|-----------------------|--------------------------|-------------------|
| Nom                   | Fonction                 | Téléphone (poste) |
| M. Richard Leblanc    | Directeur des opérations | 418 651-8233      |
|                       |                          | 53-54 ( )         |
|                       |                          | ( )               |
|                       |                          | ( )               |
|                       |                          | ( )               |

|                         |                                             |                                           |                               |
|-------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|
| Mode d'identification   |                                             |                                           |                               |
| But expliqué :          | <input checked="" type="checkbox"/> oui     | <input type="checkbox"/> non              | <input type="checkbox"/> s.o. |
| Mode d'identification : | <input checked="" type="checkbox"/> verbale | <input type="checkbox"/> preuve de statut |                               |

|                       |                              |                                         |                               |
|-----------------------|------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------|
| Plainte               |                              |                                         |                               |
| Plaignant rencontré : | <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> s.o. |

**Photos numériques**

Nombre de photos prises : 24

Nombre de photos annexées : 19

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique « Pentax, Optio M50 ».

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-03\marje01

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

**Autres pièces annexées**

|                                           | No. | Titre                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Croquis          |     |                                                                                                                                                                                                                                      |
| <input type="checkbox"/> Plan             |     |                                                                                                                                                                                                                                      |
| <input type="checkbox"/> Carte            |     |                                                                                                                                                                                                                                      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre |     | Factures de disposition de MDR, rapport de consommation annuelle de peinture pour 2011 et 2012, cédules de peinture typiques utilisées du 18 au 23 février 2013, fiche technique des filtres utilisés dans les chambres de peinture. |

**Echantillons**

| Type                                                      | Nature | Nombre de points de prélèvements | Nombre de contenants |
|-----------------------------------------------------------|--------|----------------------------------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> eau                              |        |                                  |                      |
| <input type="checkbox"/> air                              |        |                                  |                      |
| <input type="checkbox"/> sol                              |        |                                  |                      |
| <input type="checkbox"/> matières résiduelles             |        |                                  |                      |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses             |        |                                  |                      |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles |        |                                  |                      |
| <input type="checkbox"/> flore                            |        |                                  |                      |
| <input type="checkbox"/> faune                            |        |                                  |                      |
| <input type="checkbox"/> autre, précisez                  |        |                                  |                      |

**2. Description de l'inspection**

- Les cinq cheminées desservant les salles de peinture de l'usine sont toujours en place, munis de cône d'accélération et ont plus de cinq mètres au-dessus du bâtiment. Je constate une légère odeur de peinture à l'extérieur, du côté ouest de l'usine.
- Les filtres à l'intérieur de la salle de peinture et des hottes de peinture sont tous en place. Selon la fiche technique de ces filtres ils capteraient 99.4% des particules. Voir fiche technique en annexe.
- Les solvants usés et les autres matières dangereuses résiduelles sont récupérées par 23-24 Voir factures d'élimination en annexe.
- Dans l'entrepôt extérieur il y a une dizaine de barils contenant des solvants usés. L'identification des barils est adéquate et ils sont mis dans des bassins de rétention suffisamment grand pour contenir au moins un baril de 45 gallons.
- Selon M. Leblanc il n'y a pas eu de changement de procédés dans le placage et les opérations de peinture sont effectuées avec un procédé électrostatique qui diminue de beaucoup la quantité de peinture utilisée. Toutefois cette peinture n'est pas en poudre et contient tout de même des solvants, environ 70% en volume. Toujours selon M. Leblanc, la fumée bleuâtre occasionnellement émise par une des cheminées et causant probablement le plus d'odeurs proviendrait du four de cuisson de la peinture.
- Un registre journalier au regard de chaque type de solvants organiques utilisés ou chaque type de substances qui en contiennent, nécessaire au calcul des émissions de composés organiques volatils n'est pas tenu. Toutefois la consommation annuelle pour chaque type de peinture est connue. Voir rapport de consommation annuelle de peinture pour 2011 et 2012 en annexe.
- J'ai reçu les enregistrements du pH mètre en continu, pour 2012, tel que prévu au c.a. et je n'ai pas constaté de dépassement des normes.

Date de l'inspection : 2013-02-19

No de gestion documentaire : 7610-03-00017-0E

### 3. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

### 4. Conclusion

#### Non-conformité à l'article 29 du règlement sur la qualité de l'atmosphère:

Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine et l'environnement:

Impact sur la santé ou l'environnement : Mineur

Vulnérabilité du milieu récepteur : Mineur

J'évalue les conséquences des manquements comme mineur

Aucun facteur aggravant.

#### Rétroinformation.

2013-03-06, informe le plaignant de mes constatations.

### 5. Recommandations

**Traitement recommandé :** Émettre un avis de non-conformité selon l'article 29 du règlement sur la qualité de l'atmosphère.

Demander un avis technique à la DRAE pour faire vérifier si les rejets provenant des opérations de peinture respecte les normes de rejets selon les types de peinture utilisés.

Signature : *Jean-Luc Manseau*

Date de rédaction: 2013 / 03 / 12

### 6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Ghislaine Castonguay

Fonction : Coordinatrice. - Secteur industriel

Signature : *Ghislaine Castonguay*

Date : 2013 / 03 / 12

#### Commentaires :

*Je suis en accord avec les recommandations formulées :*

- Je reviens avec un avis de non-conformité*
- Je soumettrai une demande d'avis technique à la DRAE afin d'évaluer le niveau de contamination existant par l'entreprise et comparer les résultats aux normes du RAA applicables à cette entreprise.*

Date de l'inspection : 2013-02-19

No de gestion documentaire : 7610-03-00017-0E

Photo no : 1, 2, 3

Fichier : M:\Rég-03\marje01

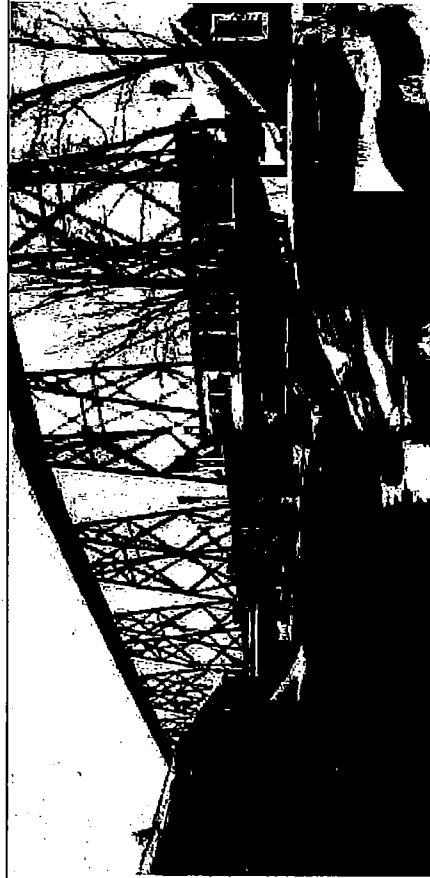
Description :  
Restaurant « Victor » à l'est  
« d'Anacolor ».



photo no : 4, 5

Fichier : M:\Rég-03\marje01

Description :  
« Anacolor » près du pont  
chevalets (tracel) de Cap-Rouge.



Date de l'inspection : 2013-02-19

No ds gestion documentaire : 7610-03-00047-0E

Photo no : 6, 7

Fichier : M:\Rég-03\marje01

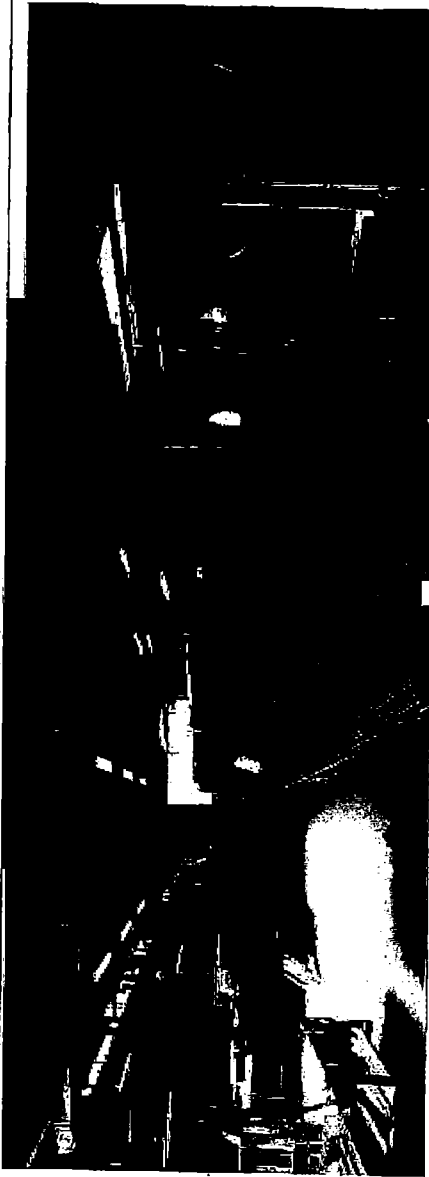
Description :  
Local d'entreposage des peintures.



Photo no : 8, 9, 10

Fichier : M:\Rég-03\marje01

Description :  
Vue sur un poste de pose de peinture et sur l'intérieur de l'usine.



Date de l'inspection : 2013-02-19

No de gestion documentaire : 7610-03-00017-0E

**Annexe – Photos**

Photo no : 11, 12

Fichier : M:\Rég-03\marje01

Description :  
Bains de placage.

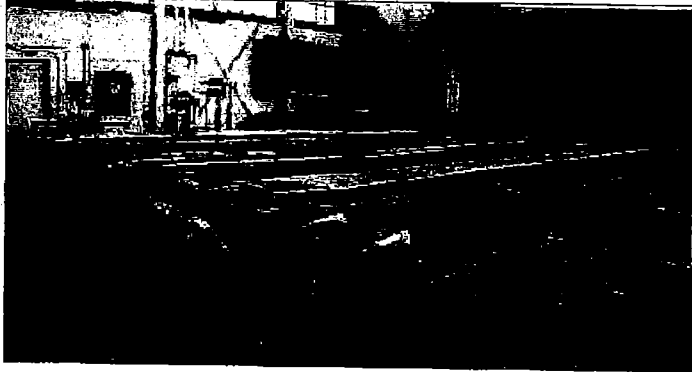


Photo no : 13

Fichier : M:\Rég-03\marje01

Description :  
Bains de placage.

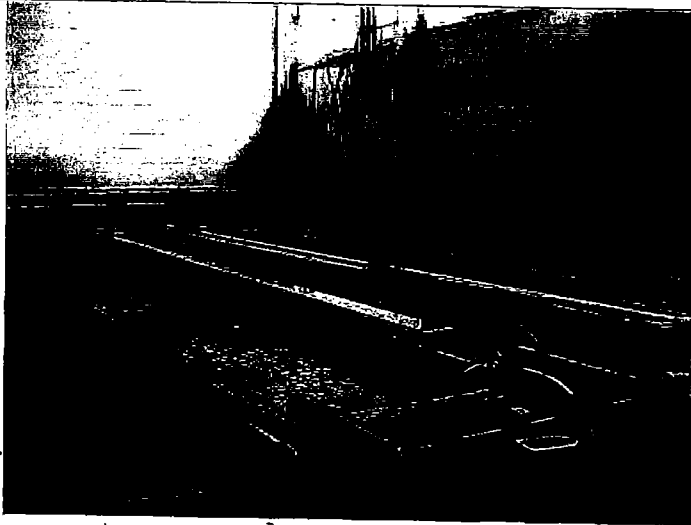


Photo no : 14

Fichier : M:\Rég-03\marje01

Description :  
Local d'entreposage des peintures.





**Annexe – Photos**

Photo no : 15

Fichier : M:\Rég-03\marje01

Description :  
Hotte utilisée pour la préparation  
de peintures.



Photo no : 16

Fichier : M:\Rég-03\marje01

Description :  
Hotte utilisée pour la préparation  
de peintures.



**Annexe – Photos**

Photo no : 17

Fichier : M :\Rég-03\marje01

Description :  
pH mètre en continu pour l'effluent  
des bassins de placage.



Photo no : 18

Fichier : M :\Rég-03\marje01

Description :  
Entreposage de barils de solvants  
usés, identifiés, dans un entrepôt  
extérieur.



Photo no : 19

Fichier : M :\Rég-03\marje01

Description :  
Entreposage de barils de solvants  
usés, identifiés, dans un entrepôt  
extérieur.



Québec, le 25 mars 2013

### AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Groupe N.L. inc.  
4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1Y 1X5

N/Réf. : 7610-03-00017-0A  
401015030

**Objet :** Émissions de composés organiques volatils provenant des opérations  
de l'usine située au 4290, rue Saint-Félix à Québec

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 19 février 2013 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir consigné dans un registre, en indiquant pour chaque jour d'exploitation et au regard de chaque type de peinture utilisée, les volumes utilisés, leur teneur en composés organiques volatils, les volumes de solvant ajoutés pour des fins de dilution de la peinture ou utilisés pour des fins de nettoyage des équipements, ainsi que toute donnée nécessaire au calcul de ces émissions de composés organiques volatils.

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 29

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Jean-Guy Marcoux au numéro de téléphone 418 644-8844, 53-54 ou par courriel à l'adresse suivante : [jean-guy.marcoux@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:jean-guy.marcoux@mddefp.gouv.qc.ca).

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

**Original signé par**

GC/JGM/nr

Ghislaine Castonguay  
Chef d'équipe par intérim  
Secteur industriel



Québec, le 6 août 2013

### AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Groupe N.L. inc.  
4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1Y 1X5

N/Réf. : 7610-03-00017-0A  
401059217

**Objet :** Revêtement de pièces métalliques par un procédé d'application de peinture et de cuisson au 4290, rue Saint-Félix à Québec

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 2 août 2013 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir augmenté la production de votre procédé d'application de peinture et de cuisson susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 et article 115.25 (2)
- Ne pas avoir muni toutes les cheminées d'évacuation des gaz de votre établissement de façon conforme aux prescriptions, à savoir toutes les vitesses ascendantes d'évacuation des gaz ne sont pas d'au moins 15 mètres par seconde.  
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 28

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements. De plus, nous vous demandons de nous transmettre, d'ici le 30 septembre 2013, une demande de certificat d'autorisation dûment complétée.

...2

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Jean-Guy Marcoux au numéro de téléphone 418 644-8844, poste 53- ou à l'adresse courriel [jean-guy.marcoux@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:jean-guy.marcoux@mddefp.gouv.qc.ca). 54

Pour toute information relative à une demande de certificat d'autorisation, ainsi qu'à la tarification en vigueur, vous pouvez communiquer avec M. Guillaume Jacques, analyste au Secteur industriel à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) au numéro de téléphone 418 644-8844, poste 255 ou par courriel à l'adresse suivante : [guillaume.jacques@mddep.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.jacques@mddep.gouv.qc.ca)

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

**Original signé par**

GC/JGM/ég

Ghislaine Castonguay,  
Chef d'équipe par intérim  
Secteur industriel

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

Date de l'inspection : 10, 11, 12, 23  
et 24 septembre 2013

Heure d'arrivée : h

Heure de départ : h

Inspecteur : Jean-Guy Marcoux

Accompagné de :

N° intervention : 300835498

Type d'intervention : Inspection

N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E

N° du rapport d'inspection : 401101561

N° demande :

Type de demande :

But de l'inspection : Vérifier la production de l'entreprise - Campagne d'échantillonnage TAGA

**Lieu inspecté**

Nom du lieu : Anacolor inc.

Nom usuel du lieu : Anacolor

N° du lieu : X0300070

Type de lieu : industrie

**Localisation du lieu inspecté :**

Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748055555600;-71,347500000000

**Intervenant du lieu**

| Nom           | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
|---------------|----------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Anacolor inc. |          | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

**Conditions météo**

Nuageux et pluvieux les cinq jours de la caractérisation.

**Personnès rencontrées**

SO

| 53-54 | Nom | Fonction                      | N° de téléphone (ou autre) |
|-------|-----|-------------------------------|----------------------------|
|       |     | Contremaître de la production | 418-651-8233               |

**Mode d'identification**

But expliqué :  oui

non

s. o.

Mode d'identification :  verbale

preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de : 53-54

**Plainte**

SO

**Photos numériques**

Nombre de photos prises sur le terrain : 0

Nombre de photos annexées au rapport :

**Grilles d'inspection annexées**

SO

**Autres pièces annexées au rapport**  SO

|                                           | Numéro | Titre                                           |
|-------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Croquis          |        |                                                 |
| <input type="checkbox"/> Plan             |        |                                                 |
| <input type="checkbox"/> Carte            |        |                                                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre |        | Fiche de production journalière de l'entreprise |

**Échantillons**  SO

| Type                                                      | Nature                                                           | Nombre de points de prélèvements | Nombre de contenants                    |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> eau                              |                                                                  |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> air                              |                                                                  |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> sol                              |                                                                  |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> matières résiduelles             |                                                                  |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses             |                                                                  |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles |                                                                  |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> flore                            |                                                                  |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> faune                            |                                                                  |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> pesticides                       |                                                                  |                                  |                                         |
| <input checked="" type="checkbox"/> autre, précisez       | Échantillons des cinq principales peintures utilisées à l'usine. | 5                                | 5                                       |
| Duplicata des échantillons remis :                        |                                                                  | <input type="checkbox"/> oui     | <input checked="" type="checkbox"/> non |
| Demandes d'analyses jointes au rapport :                  |                                                                  | <input type="checkbox"/> oui     | <input checked="" type="checkbox"/> non |
|                                                           |                                                                  | <input type="checkbox"/> s. o.   | <input type="checkbox"/> s. o.          |

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Suite à de nombreuses plaintes reçues relativement à des odeurs provenant de l'usine Anacolor inc., une demande de caractérisation de l'air ambiant a été demandée au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Deux périodes de caractérisation ont été effectuées par le TAGA, soit les 10, 11, 12 septembre et les 23 et 24 septembre.

**3 Description des inspections**

À chaque jour d'échantillonnage, je me suis rendu à plusieurs reprises à l'usine et j'ai constaté qu'elle était toujours en pleine production et je n'ai constaté aucun arrêt de production. 53-54, contremaître à la production m'a remis pour chaque jour les fiches de production journalière de l'usine. Voir les fiches en annexe.

Le 11 septembre, en ma présence, 53-54 a échantillonné et m'a remis, les cinq principaux types de peinture utilisés actuellement à l'usine. Il s'agit des peintures Duracron, Trinar, Trinar XL, Duranar et Duranar XL. Ces échantillons ont été mis dans des fioles de verre, munis de septum, de 40 ml. Ils ont été immédiatement remis au laboratoire mobile aux fins d'analyses et permettre la comparaison entre la composition des peintures utilisées et les émissions atmosphériques.

À noter qu'à plusieurs reprises j'ai constaté de fortes odeurs de peinture à l'extérieur.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

**5 Conclusion**

Tout le temps de la campagne d'échantillonnage, l'usine était en pleine production et il n'y a eu aucun arrêt de production.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de vérifier les résultats du rapport de caractérisation de l'air ambiant du CEAEQ lorsqu'ils seront disponibles.

Rédigé par : Jean-Guy Marcoux

Date de rédaction : 2014-01-15

Signature : *Jean-Guy Marcoux*



**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Ghislaine Castonguay

Fonction : Chef d'équipe - Secteur industriel

Signature :

*Ghislaine Castonguay*

Date : 2014/01/24

Commentaires :

### 1. Identification

Date de la vérification : 2014-01-14

Nom de la personne qui procède à la vérification : Jean-Guy Marcoux

N° intervention : 300857352

Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)

N° gestion documentaire : 7810-03-00017-0A

N° du rapport de vérification:401100463.

N° demande :

Type de demande :

But de la vérification : Faire le suivi requis (ANC) en fonction des résultats obtenus lors des campagnes d'échantillonnage du TAGA

#### Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : Anacolor Inc.

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X0300070

Type de lieu : industrie

Localisation du lieu :

Adresse du lieu :

4290, rue Saint-Félix

Québec (Québec) G1V 1W5

#### Intervenant(s) du lieu

| Nom (personne ou municipalité) | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
|--------------------------------|----------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Groupe N.L. Inc.               |          | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1V 1X5 | Y2076404            |

#### Personnes contactées

| Nom | Fonction | N° de téléphone (ou autre) |
|-----|----------|----------------------------|
|     |          |                            |

#### Autres pièces annexées au rapport de vérification

|                                               | Numéro | Titre                                                                                                       |
|-----------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Documents | 1      | • Modélisation de la dispersion atmosphérique de l'usine de Cap-Rouge, Québec (Québec) Novembre 2013, 23-24 |
|                                               | 2      | • Caractérisation de l'air ambiant réalisée au mois de septembre 2013 20 décembre 2013, CEAÉQ               |
| <input type="checkbox"/> Plan                 |        |                                                                                                             |
| <input type="checkbox"/> Carte                |        |                                                                                                             |
| <input type="checkbox"/> Autre                |        |                                                                                                             |

### 2. Mise en contexte (facultatif)

Dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation et de diverses demandes d'information de notre part, Anacolor inc a confié à la firme 23-24 le mandat de réaliser une étude de modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions de l'usine. Voir le rapport de 23-24 en annexe.

Par ailleurs, suite à de nombreuses plaintes d'odeurs provenant de l'usine une demande de caractérisation de l'air ambiant a été demandée au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Voir le rapport du CEAÉQ en annexe.

### 3. Description de la vérification

Dans le rapport de 23-24 les résultats préliminaires de modélisation de la dispersion atmosphérique démontraient que certaines normes et certains critères du MDDEFP ne pourraient être atteints en fonction des opérations actuelles de l'usine, certaines mesures correctrices ont été envisagées par Anacolor inc. Les mesures en question sont :

- Trouver un produit de remplacement moins polluant, éventuellement le remplacement complet de la peinture Duracron par la peinture Polycron.
- Ne plus utiliser le xylène comme diluant, certaines peintures en contiennent déjà en quantité appréciable.
- Augmenter la hauteur des cheminées de son four de cuisson de 3,05 mètres de hauteur.

Par ailleurs, le rapport de caractérisation de l'air ambiant réalisée au mois de septembre 2013 par le CEAÉQ démontre que la norme sur 4 minutes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) pour les xylènes (o,m,p) a été dépassée à quelques reprises alors que le laboratoire mobile TAGA était sous l'influence des émissions d'Anacolor. Bien que seule la norme des xylènes ait été dépassée, il demeure que les concentrations mesurées dans l'air ambiant des autres composés organiques volatils sont importantes selon les résultats obtenus par le CEAÉQ.

|                                      |                                               |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Date de la vérification : 2014-01-13 | No de gestion documentaire : 7610-03-00017-0A |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------|

### 3. Description de la vérification

De plus, lors d'une visite de l'usine par l'analyste au dossier, M. Guillaume Jacques en décembre 2013, il a constaté que l'abri sous lequel sont entreposés les matières dangereuses résiduelles n'avait pas de plancher étanche.

### 4. Conclusion

Il y a donc une non-conformité à l'article 20, al. 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour avoir émis dans l'environnement un contaminant dans l'environnement au-delà de la quantité ou la concentration prévue par règlement.

### Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

|   |                                                                                                                                                                                                                                       |                                               |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| 1 | Manquement : Avoir émis dans l'environnement un contaminant dans l'environnement au-delà de la quantité ou la concentration prévue par règlement.<br>Référence légale : Article 20, al. 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement | Degré de gravité des conséquences :<br>modéré |
|   | Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Atteinte seulement au bien-être (modéré)<br>Explication : La norme sur 4 minutes de l'annexe K du RAA correspond au seuil d'odeur                   |                                               |
|   | Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré)<br>Explication :<br>Les conséquences sont : complètement réversibles                                       |                                               |
|   | Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible (modéré)<br>Explication :                                                                                                                          |                                               |

### Facteurs aggravants SO

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :                    |
| <input type="checkbox"/> | Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes : |
| <input type="checkbox"/> | Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.                                                                                                                                                                                                                          |
| <input type="checkbox"/> | Autre facteur aggravant à considérer :                                                                                                                                                                                                                                                                |

### Facteurs atténuants SO

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/>            | Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <input type="checkbox"/>            | Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir des correctifs à certaines cheminées pour atteindre la vitesse des gaz requise, le rehaussement de certaines cheminées, remplacement du diluant ne contenant pas de xylène (voir les parties 2.1.2. et 2.1.3 du rapport final "Modélisation de la dispersion atmosphérique de l'usine de Cap-Rouge, Québec (Québec), novembre 2013, LVM |
| <input type="checkbox"/>            | Autre facteur atténuant à considérer :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

### 5. Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : modéré

**Traitement recommandé :** Émettre un avis de non-conformité en vertu de l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement et indiquer à cet avis les obligations de l'article 34 du règlement sur les matières dangereuses.

Signature : *Jean-Luc Marois* Date de rédaction : 2014/01/14

### 6. Vérification du rapport

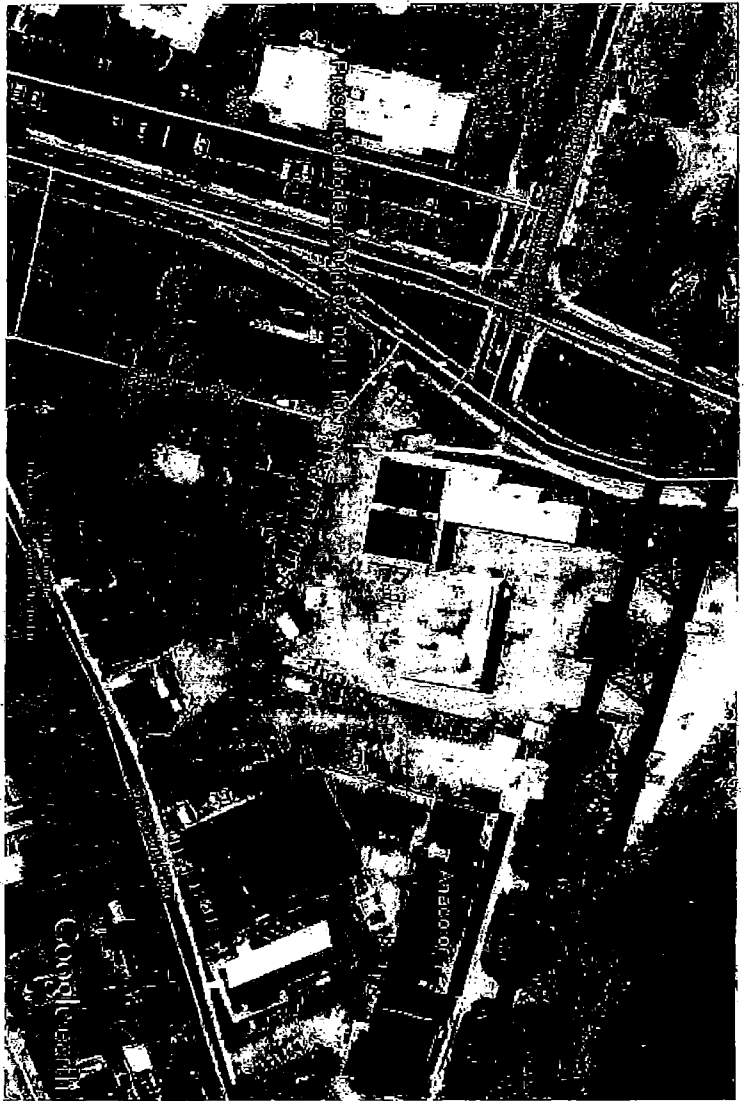
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Approuvé par : Ghislaine Castonguay                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Fonction : Chef d'équipe, secteur industriel |
| Signature : <i>Ghislaine Castonguay</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Date : 2014/01/15                            |
| Commentaires : Je suis en accord avec les recommandations formulées, transmettre un avis de non-conformité. Malgré le facteur atténuant sur le fait que l'entreprise est en voie de se conformer aux normes et exigences du ministère, il y a plusieurs plaignants qui depuis plusieurs mois subissent les impacts des émissions de cette entreprise. Je recommande de préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une sanction administrative pécuniaire afin de soumettre le dossier au directeur régional. |                                              |

23-24

---



23-24



Google earth

pieds  
mètres





Québec, le 15 janvier 2014

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Anacolor inc.  
4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1Y 1X5

N/Réf. : 7610-03-00017-0A  
401100988

**Objet :** Émission de composés organiques volatils à l'atmosphère au 4290, rue  
Saint-Félix à Québec

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 14 janvier 2014 par un inspecteur de notre direction  
régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir émis, déposé, dégagé un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le  
dégagement ou le rejet d'un contaminant dans l'environnement au-delà de la quantité  
ou de la concentration prévue par règlement, soit avoir émis des xylènes (o, m, p)  
dans l'atmosphère au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant à la  
colonne 1 de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce  
manquement.

À cet égard, nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 24 janvier 2014 un plan  
des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la  
loi. Ce plan devra être accompagné d'un calendrier d'exécution. Prenez note que  
l'analyse de la demande de certificat d'autorisation se poursuit et que d'autres exigences  
pourraient vous être communiquées relativement aux émissions atmosphériques de  
votre entreprise.

...2



Par ailleurs, nous vous informons que selon l'article 34 du Règlement sur les matières dangereuses Q-2, r.32, tout abri sous lequel sont entreposées des matières dangereuses résiduelles doit avoir un plancher étanche qui doit être terminé à chaque côté par un muret formant un bassin étanche pouvant contenir le plus élevé des volumes suivants : 25 % de la capacité totale de tous les contenants entreposés ou 125 % de la capacité du plus gros contenant.

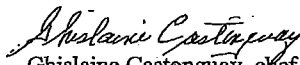
Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Jean-Guy Marcoux au numéro de téléphone 418 644-8844, poste 53- ou à l'adresse courriel : [jean-guy.marcoux@middefp.gouv.qc.ca](mailto:jean-guy.marcoux@middefp.gouv.qc.ca) 54

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

GC/JGM/nr

  
Ghislaine Castonguay, chef d'équipe  
Secteur industriel

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2014-03-19    Heure d'arrivée : 10 h 50    Heure de départ : 11 h 40  
Inspecteur : Jean-Guy Marcoux    Accompagné de :

N° intervention : 300858796    Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement  
N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E    N° du rapport d'inspection : 401119980  
N° demande :    Type de demande :  
But de l'inspection : Vérifier les correctifs requis pour le retour à la conformité de notre ANC du 2014-01-15

Lieu inspecté :  
Nom du lieu : Anacolor inc.  
Nom usuel du lieu : Anacolor  
N° du lieu : X0300070    Type de lieu : industrie  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5  
Coordonnées géographiques du lieu (GEO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748055555600;-71,347500000000

Intervenant du lieu

| Nom           | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
|---------------|----------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Anacolor inc. |          | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo  
Nuageux

Personnes rencontrées  SO

| Nom             | Fonction  | N° de téléphone (ou autre) |
|-----------------|-----------|----------------------------|
| M. Éric Michaud | Président | 418-651-8233               |

Mode d'identification

But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à/identification faite auprès de : M. Éric Michaud

Plainte  SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 22    Nombre de photos annexées au rapport : 14

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jean-Guy Marcoux avec un appareil photo de type Pentax Optio M50. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-03\marje01\7610-03-00017\2014-03-19

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées  SO

|                                            |        |                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autres pièces annexées au rapport          |        | <input type="checkbox"/> SO                                                                                                                                                    |
|                                            | Numéro | Titre                                                                                                                                                                          |
| <input type="checkbox"/> Croquis           |        |                                                                                                                                                                                |
| <input type="checkbox"/> Plan              |        |                                                                                                                                                                                |
| <input type="checkbox"/> Carte             |        |                                                                                                                                                                                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres | 1      | Engagements inscrits au rapport final « Modélisation de la dispersion atmosphérique de l'usine de Cap-Rouge, Québec (Québec) Novembre 2013, Réf. : 129-B-0005433-9-MD-R-003-00 |
|                                            | 2      | Fiche de production journalière                                                                                                                                                |

Echantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Suite à la caractérisation des émissions atmosphériques de l'usine faite par le TAGA à l'automne 2013, un avis de non-conformité a été transmis le 15 janvier 2014 pour avoir émis des composés organiques volatils (xylènes) à l'atmosphère au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant à la colonne 1 de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Suite à cet avis, les solutions retenues pour être sous la norme de rejet étaient : le rehaussement des deux cheminées du four de cuisson de peintures de 3.05 mètres, le remplacement du diluant utilisé (xylène) par du MIBK ou « 4-méthylpentane-2-one « MIBK » et l'utilisation de la peinture Polycron au lieu du Duracron

**3 Description de l'inspection**

Les deux cheminées du four de cuisson ont été rehaussées de près de trois mètres. Il y a une fumée bleutée à l'une de ces cheminées qui correspond à l'entrée du four. Je constate une odeur de peinture sur le terrain même, à l'ouest du bâtiment.

Le diluant maintenant utilisé est du 4-méthylpentane-2-one « MIBK » et la peinture Polycron est maintenant utilisée au lieu du Duracron.

Des boues de bain de placage sont entreposées à l'intérieur de l'usine dans des bassins de rétention. Les solvants usagés qui étaient entreposés dans l'abri extérieur sont maintenant entreposés dans des barils identifiés, dans des bassins de rétention, à l'intérieur de l'usine dans la chambre d'entreposage des peintures.

M. Richard Leblanc doit me faire parvenir dans les prochaines semaines le registre journalier des volumes de solvants organiques utilisés et des volumes des composés organiques volatils contenus dans les peintures.

Par ailleurs, il n'y a aucune présence de BPC sur place, ni transformateur, ni équipement électrique pouvant en contenir.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

**5 Conclusion**

Des odeurs sont toujours perceptibles suite aux modifications apportées au procédé et aux installations. Il y a non-conformité à l'article 29 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère pour ne pas avoir consigné dans un registre les données et renseignements sur les peintures et solvants utilisés (article 202.2 (2) 1500\$ pour une personne morale).

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <input type="checkbox"/> SO                |
| 1                                                                          | Manquement : Ne pas avoir consigné dans un registre, en indiquant pour chaque jour d'exploitation et au regard de chaque type de peinture utilisée, les volumes utilisés, leur teneur en composés organiques volatils, les volumes de solvant ajoutés pour des fins de dilution de la peinture ou utilisés pour des fins de nettoyage des équipements, ainsi que toute donnée nécessaire au calcul de ces émissions de composés organiques volatils.<br>Référence légale : Article 29 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère | Degré de gravité des conséquences : mineur |
|                                                                            | Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)<br>Explication : La non-conformité vise uniquement la tenue d'un registre sous la forme exigée à l'article 29 du RAA.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                            |
|                                                                            | Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)<br>Explication : La non-conformité vise uniquement la tenue d'un registre sous la forme exigée à l'article 29 du RAA.<br>Les conséquences sont : complètement réversibles<br>Explication :                                                                                                                                                                                                                   |                                            |
|                                                                            | Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)<br>Explication : La non-conformité vise uniquement la tenue d'un registre sous la forme exigée à l'article 29 du RAA.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                            |
|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                            |

| Facteurs aggravants                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | SO |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : ANC pour le même manquement transmis le 2013-03-25, ANC en vertu de l'article 22 LQE et 28 du RAA transmis le 2013-08-06 et ANC en vertu de l'article 20 LQE transmis le 2014-01-15. |    |
| <input type="checkbox"/>            | Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :                                                                                                                                                                   |    |
| <input type="checkbox"/>            | Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |    |
| <input type="checkbox"/>            | Autre facteur aggravant à considérer :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |    |

| Facteurs atténuants      |                                                                                                                                                                                                         | SO |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <input type="checkbox"/> | Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.                                                                                                                                           |    |
| <input type="checkbox"/> | Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels. |    |
| <input type="checkbox"/> | Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir :                                                                   |    |
| <input type="checkbox"/> | Autre facteur atténuant à considérer :                                                                                                                                                                  |    |

| 6 Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                            |                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur avec facteurs aggravants                                                                                                                                                                    |                                |
| Ainsi, je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 29 du RAA et d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire pour ce manquement afin d'inciter l'entreprise à apporter rapidement les mesures correctives. |                                |
| Rédigé par : Jean-Guy Marcoux                                                                                                                                                                                                                                                | Date de rédaction : 2014-03-26 |
| Signature : <i>Jean-Guy Marcoux</i>                                                                                                                                                                                                                                          |                                |

| 7 Vérification du rapport d'inspection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Approuvé par : Ghislaine Castonguay                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Fonction : Chef d'équipe<br>Secteur industriel |
| Signature : <i>Ghislaine Castonguay</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Date : 2014/04/23                              |
| <b>Commentaires :</b><br>Considérant qu'à ce jour aucune preuve de la tenue d'un registre requis en vertu de l'article 29 du RAA ne nous a été transmise, je suis en accord avec les recommandations formulées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparer un avis de non-conformité</li> <li>- préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional</li> <li>- effectuer le suivi de conformité, une intervention "Suivi de manquement sans inspection" sera programmée.</li> </ul> |                                                |

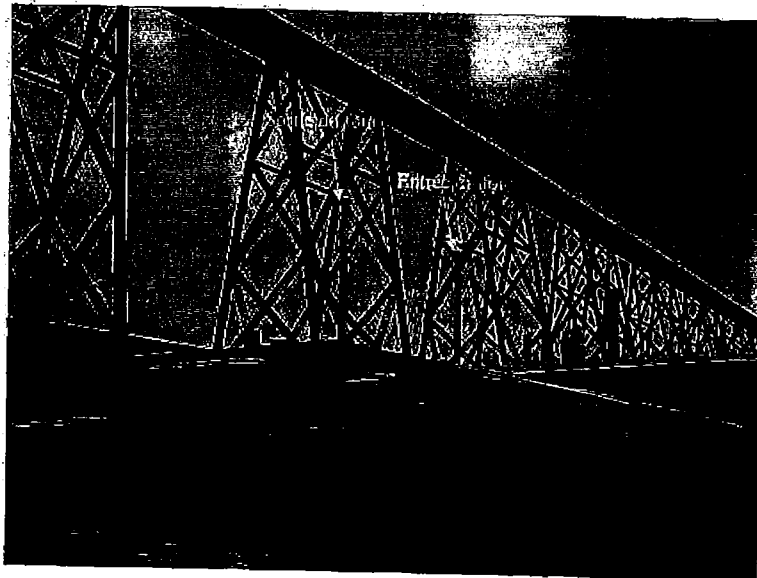
*Registre reçu le*  
 2014-05-20  
*Procédure de SAP*  
*annulée*



fusion 1, 2.jpg  
Vue d'ensemble des cheminées.



fusion 3, 4.jpg  
Vue d'ensemble des cheminées.



IMGP8505.JPG  
Vue d'ensemble des cheminées.



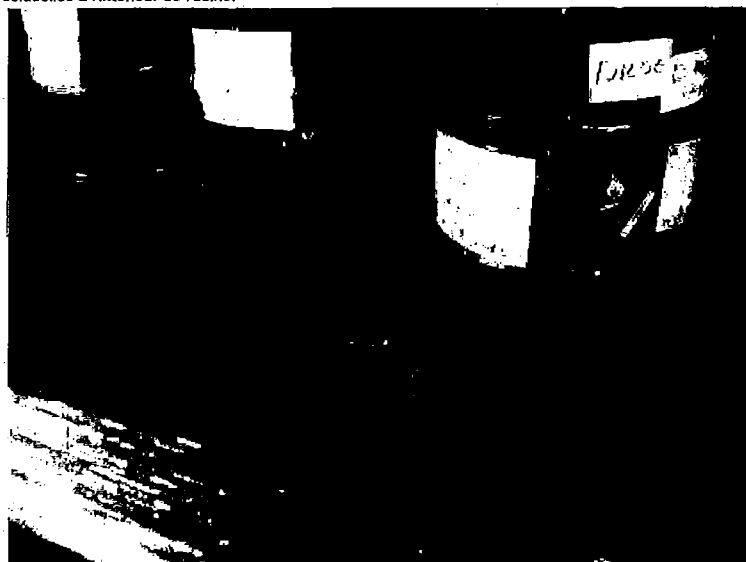
IMGP8506.JPG

Présence de fumée bleutée à la sortie des cheminées du four de cuisson.



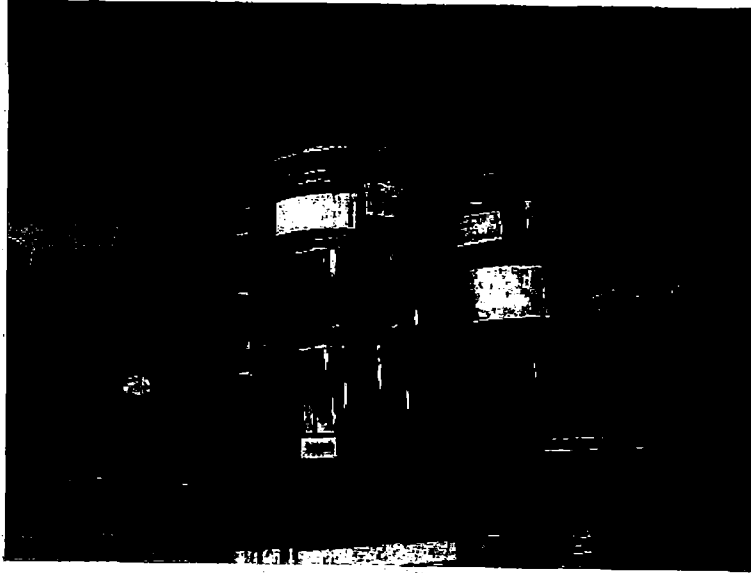
IMGP8507.JPG

Entreposage de boues résiduelles à l'intérieur de l'usine.



IMGP8511.JPG

Entreposage de boues résiduelles à l'intérieur de l'usine.



IMGP8519.JPG  
Entreposage de solvants usagés à l'intérieur de l'usine.



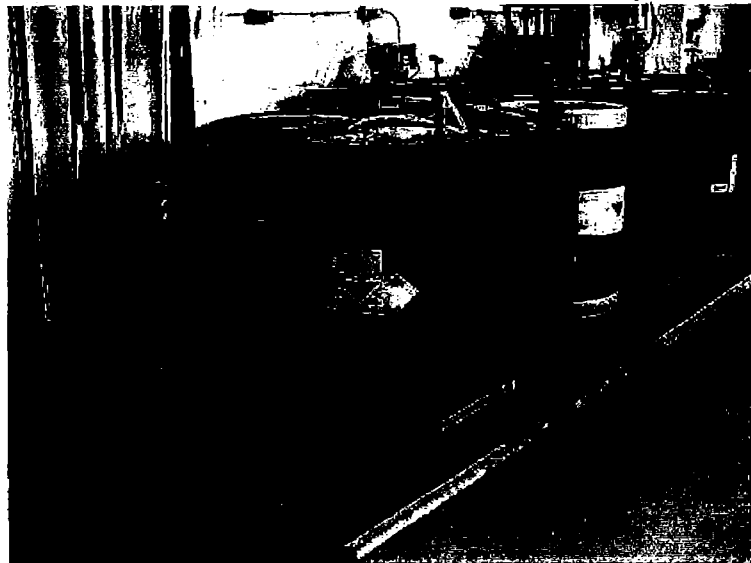
IMGP8520.JPG  
Entreposage de matières premières à l'intérieur de l'usine.



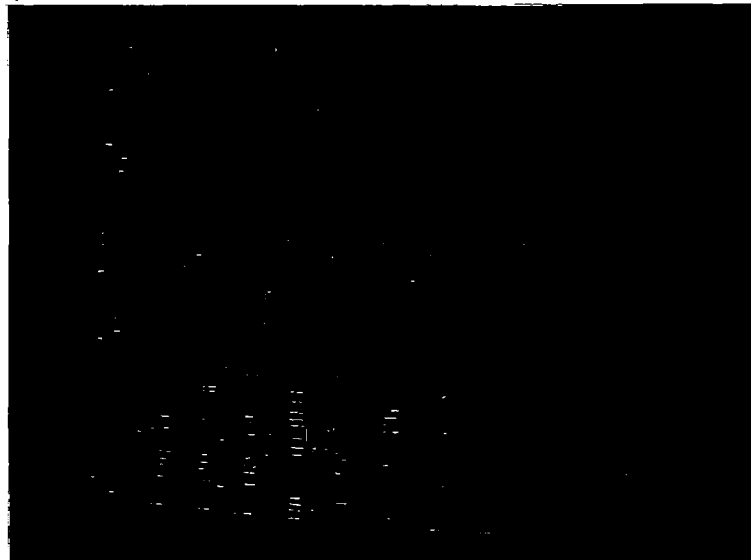
IMGP8521.JPG  
Entreposage de matières premières dans l'abri extérieur de l'usine.



IMGP8512.JPG  
Entreposage de boues résiduelles à l'intérieur de l'usine.



IMGP8513.JPG  
Entreposage de matières premières à l'intérieur de l'usine.



IMGP8517.JPG  
Fiche de production journalière, le Polycron est utilisé.





Québec, le 28 avril 2014

### AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Anacolor inc.  
4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1Y 1X5

N/Réf. : 7610-03-00017-0A  
401127760

**Objet :** Tenue d'un registre journalier des solvants organiques utilisés par  
Anacolor inc. au 4290, rue Saint-Félix à Québec.

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 19 mars 2014 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir consigné dans un registre, en indiquant pour chaque jour d'exploitation et au regard de chaque type de peinture utilisée, les volumes utilisés, leur teneur en composés organiques volatils, les volumes de solvant ajoutés pour des fins de dilution de la peinture ou utilisés pour des fins de nettoyage des équipements, ainsi que toute donnée nécessaire au calcul de ces émissions de composés organiques volatils.

Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 29

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

...2


Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Jean-Guy Marcoux au numéro de téléphone 418 644-8844, poste 53- ou à l'adresse courriel : [jean-guy.marcoux@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:jean-guy.marcoux@mddefp.gouv.qc.ca)

54

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

GC/JGM/nr

  
Ghislaine Castonguay, chef d'équipe  
Secteur industriel

**RAPPORT D'INSPECTION**

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

|                                                    |                           |                           |
|----------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Date de l'inspection : 2014-04-02 et<br>2014-05-05 | Heure d'arrivée : 10 h 45 | Heure de départ : 11 h 15 |
| Inspecteur : Jean-Guy Marcoux                      | Accompagné de :           |                           |

|                                                                                                    |                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| N° intervention : 300874162                                                                        | Type d'intervention : Inspection                 |
| N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0A                                                         | N° du rapport d'inspection : 401128158           |
| N° demande : 200395199                                                                             | Type de demande : Plainte à car. environnemental |
| But de l'inspection : PL - Vérifier l'état des émissions atmosphériques et les opérations en cours |                                                  |

Lieu inspecté :

Nom du lieu : Anacolor inc.

Nom usuel du lieu : Anacolor

N° du lieu : X0300070

Type de lieu : industrie

Localisation du lieu inspecté :

Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,74805555600;-71,347500000000

Intervenant du lieu :

| Nom           | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
|---------------|----------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Anacolor inc. |          | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo :

Nuageux

Personnes rencontrées :  SO

| Nom             | Fonction                 | N° de téléphone (ou autre) |
|-----------------|--------------------------|----------------------------|
| Richard Leblanc | Directeur des opérations | 418-651-8233 53-54         |
|                 |                          |                            |

Mode d'identification :

But expliqué :  oui  non  s. o.

Mode d'identification :  verbale  preuve de statut

But expliqué à l'identification faite auprès de : M. Richard Leblanc

Plainte  SO

Plaignant rencontré :  oui  non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 2

Nombre de photos annexées au rapport : 2

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jean-Guy Marcoux avec un appareil photo de type Pentax Optio M50. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-03\marje01\7610-03-00017\2014-04-02

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées :  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

|                                            | Numéro | Titre                                            |
|--------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Croquis           |        |                                                  |
| <input type="checkbox"/> Plan              |        |                                                  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carte  |        | Localisation sur « Google earth »                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres |        | Fiches d'odeur, fiche de production journalière. |

Échantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Suite à l'inspection du 19 mars 2014, un avis de non-conformité a été envoyé le 28 avril 2014 pour ne pas avoir tenu un registre journalier des solvants organiques et le dossier est en préparation en vue de soumettre le dossier au directeur régional en vue d'imposer une SAP.

Malgré des modifications aux installations et au procédé, le ministère reçoit toujours des plaintes d'odeur en provenance de cette entreprise.

**3 Description de l'inspection**

Il y a odeur caractéristique d'Anacolor, typique lorsqu'il y a application de « Duranar XL », près des résidences situées rue la rue Gallion du Roy, aux coordonnées 46° 44' 52.60" 71° 20' 56.68". Voir fiche d'évaluation d'odeur en annexe et localisation sur « Google earth ».

L'usine est en pleine production et il y a émission de fumées bleutées à la sortie des deux cheminées du four. Voir les photos en annexe. Je demande à M. Leblanc le registre journalier des volumes de solvants organiques utilisés et des volumes de composés organiques volatils contenus dans les peintures. Il me dit que le registre n'a pas encore été produit mais qu'il a un employé qui y travaille.

Le 2014-05-05 je constate également une légère odeur caractéristique d'Anacolor près du 53-54 aux coordonnées 53-54 Voir fiche d'évaluation d'odeur en annexe et localisation sur « Google earth ». Je ne constate aucune fumée à la sortie des cheminées.

Par ailleurs, je constate la présence d'un atelier de carrosserie automobile, « Atelier de Carrosserie L'Impact inc » au 1344, rue Provancher, Cap-Rouge, Qc G1Y 1R6 (418) 650-1880. Voir localisation en annexe.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

**5 Conclusion**

Des odeurs sont toujours perceptibles suite aux modifications apportées au procédé et aux installations.

Le suivi de la non-conformité à l'article 29 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère pour ne pas avoir consigné dans un registre les données et renseignements sur les peintures et solvants utilisés est à l'étude dans l'intervention 300858796.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de poursuivre la préparation de la sanction administrative pécuniaire, suite à l'inspection du 19 mars 2014.

Rédigé par : Jean-Guy Marcoux

Date de rédaction : 2014/05/08

Signature : *Jean-Guy Marcoux*

*Registre reçu*

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Ghislaine Castonguay

*le 2014-05-20  
procédure de SAP  
annulée*

Signature : *Ghislaine Castonguay*

Commentaires :

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

|                                   |                                                                                                          |                           |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Date de l'inspection : 2014-06-12 | Heure d'arrivée : 14 h 30                                                                                | Heure de départ : 15 h 22 |
| Inspecteur : Frédéric Richard     | Accompagné de : Équipe du TAGA (Karine Gingras, Alexandre Ouellet, Marco LiFraine, Christophe Romiguère) |                           |

|                                                                                         |                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| N° intervention : 300911630                                                             | Type d'intervention : Inspection        |
| N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E                                              | N° du rapport d'inspection : 401175233  |
| N° demande : 200265923                                                                  | Type de demande : Programme de contrôle |
| But de l'inspection : Assistance au laboratoire mobile le TAGA - semaine du 9 juin 2014 |                                         |

|                                                                                                   |                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Lieu inspecté                                                                                     |                          |
| Nom du lieu : Anacolor inc.                                                                       |                          |
| Nom usuel du lieu : Anacolor                                                                      |                          |
| N° du lieu : X0300070                                                                             | Type de lieu : Industrie |
| Localisation du lieu inspecté :                                                                   |                          |
| Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1V 1W5                                |                          |
| Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748055555600;-71,347500000000 |                          |

| Intervenant du lieu |              |                                                  |                     |
|---------------------|--------------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Nom                 | Fonction     | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
| Anacolor inc.       | Propriétaire | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

|                                                   |  |
|---------------------------------------------------|--|
| Conditions météo                                  |  |
| Voir les données d'Environnement Canada en annexe |  |

| Personnes rencontrées | <input type="checkbox"/> SO                    |                            |
|-----------------------|------------------------------------------------|----------------------------|
| Nom                   | Fonction                                       | N° de téléphone (ou autre) |
| Richard Leblanc       | Directeur de l'usine Anacolor                  | 418-851-8233               |
| 53-54                 | Préposé au mélange des peintures chez Anacolor | 418-851-8233               |

|                                                                    |                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mode d'identification                                              |                                                                                                     |
| But expliqué :                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o. |
| Mode d'identification :                                            | <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut               |
| But expliqué à/identification faite auprès de : M. Richard Leblanc |                                                                                                     |

|                       |                                                                      |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Plainte               | <input type="checkbox"/> SO                                          |
| Plaignant rencontré : | <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non |

|                                                    |                                          |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Photos numériques                                  |                                          |
| Nombre de photos prises sur le terrain : 0         | Nombre de photos annexées au rapport : 0 |
| Aucune photo n'a été prise pendant l'intervention. |                                          |

|                               |                                        |
|-------------------------------|----------------------------------------|
| Grilles d'inspection annexées | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|-------------------------------|----------------------------------------|

| Autres pièces annexées au rapport <input type="checkbox"/> SO |        |                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                               | Numéro | Titre                                                                                                                                   |
| <input type="checkbox"/> Croquis                              |        |                                                                                                                                         |
| <input type="checkbox"/> Plan                                 |        |                                                                                                                                         |
| <input type="checkbox"/> Carte                                |        |                                                                                                                                         |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre                     | 1<br>2 | Courriel du 13 juin 2014 incluant un extrait du registre de production<br>Données météorologique du 12 juin 2014 (Environnement Canada) |

| Échantillons <input type="checkbox"/> SO                  |           |                                  |                                         |
|-----------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------|-----------------------------------------|
| Type                                                      | Nature    | Nombre de points de prélèvements | Nombre de contenants                    |
| <input type="checkbox"/> eau                              |           |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> air                              |           |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> sol                              |           |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> matières résiduelles             |           |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses             |           |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles |           |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> flore                            |           |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> faune                            |           |                                  |                                         |
| <input type="checkbox"/> pesticides                       |           |                                  |                                         |
| <input checked="" type="checkbox"/> autre, précisez       | Peintures | 5                                | 5                                       |
| Duplicata des échantillons remis :                        |           | <input type="checkbox"/> oui     | <input checked="" type="checkbox"/> non |
| Demandes d'analyses jointes au rapport :                  |           | <input type="checkbox"/> oui     | <input checked="" type="checkbox"/> non |

|                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|
| <b>2</b> Mise en contexte (facultatif) <input type="checkbox"/> SO |
|--------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3</b> Description de l'inspection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p>L'intervenant n'a pas été avisé préalablement à la présente intervention.</p> <p>J'arrive sur les lieux à 14h30. Je me rends au TAGA qui est stationné dans le stationnement public situé au coin de la Rue de la Promenade-des-Sœurs et du Boulevard de la Chaudière (coordonnée GPS 46.748809, -71.349902). Je sens des odeurs de peinture à cet endroit.</p> <p>Je me rends à l'usine. Je rencontre M. Richard Leblanc, directeur de l'usine Anacolor. Je me présente et je lui explique le but de l'intervention.</p> <p>Nous procédons à l'échantillonnage des peintures dans des fioles à COV. C'est 53-54 préposée au mélange des peintures, qui dépose la peinture dans les fioles. Après le remplissage de chaque fiole, j'inscris sur celle-ci le nom de la peinture échantillonnée selon le nom qui est inscrit sur le contenant de peinture. De cette façon, cinq peintures sont échantillonnées, soit les peintures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Polychron</li> <li>- Triinar</li> <li>- Duranar white</li> <li>- Primer Duranar</li> <li>- Clear Duranar</li> </ul> <p>Après l'échantillonnage, M. Leblanc me fait visiter les installations et m'explique le procédé.</p> <p>De retour au bureau de M. Leblanc, je demande de voir le registre de production. Il y a une erreur sur le registre que M. Leblanc a à l'écran de son ordinateur. Des journées semblent décalées. Je demande à M. Leblanc de faire les vérifications nécessaires et de me transmettre le registre corrigé par courriel.</p> <p>Je quitte l'usine puis je retourne au TAGA. Il y a encore des odeurs de peinture. Je donne les fioles d'échantillons de peinture à Mme Karine Gingras pour fins d'analyse dans le cadre l'étude du TAGA.</p> <p>Je quitte les lieux à 15h22.</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4</b> Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) <input type="checkbox"/> SO                                                                                                                                                    |
| <p>Le 13 juin 2014, je reçois par courriel de M. Leblanc le registre de production à date pour le mois de juin, soit jusqu'au 12 juin. Je transmets ce courriel à Mme Karine Gingras pour fins d'analyse dans le cadre de l'étude du TAGA.</p> |

**5 Conclusion**

Des odeurs de peinture sont perceptibles à l'extérieur du terrain de l'usine. Les analyses effectuées par le TAGA et les conclusions de l'étude seront transmises à la direction régionale ultérieurement.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer la présente intervention, de mettre l'information au dossier et d'ouvrir une intervention pour vérification autre qu'inspection pour la réception de l'étude du TAGA.

Rédigé par : Frédéric Richard

Signature : *Frédéric Richard*

Date de signature : *10 sept. 2014*

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Ghislaine Castonguay

Fonction : Chef d'équipe - secteur Industriel

Signature : *Ghislaine Castonguay*

Date : *2014/11/02*

Commentaires :

*L'intervenant 300903785 est attribué au suivi des résultats de la campagne d'échantillonnage de juin 2014.*

**RAPPORT DE VÉRIFICATION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

Date de la vérification : 2014-08-06    Heure de début : h    Heure de fin : h  
Inspecteur : Ghislaine Castonguay

N° intervention : 300903785    Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)  
N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0A    N° du rapport de vérification : 401163874  
N° demande : 200265923    Type de demande : Programme de contrôle  
But de la vérification : Suivi requis en fonction des résultats obtenus lors de la campagne d'échantillonnage du TAGA de juin 2014

Lieu concerné par la vérification.  
Nom du lieu : Anacolor inc.  
Nom usuel du lieu : Anacolor  
N° du lieu : X0300070    Type de lieu : Industrie  
Localisation du lieu :  
Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5

| Intervenant(s) du lieu |          |                                                  |                |
|------------------------|----------|--------------------------------------------------|----------------|
| Nom                    | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant |
| Anacolor inc.          |          | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983       |

Personnes contactées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

|                                               | Numéro | Titre                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Documents | 1      | Rapport préliminaire produit le 17 juillet 2014 sur les résultats obtenus par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec                             |
|                                               | 2      | Extrait du rapport intitulé « Groupe N.L. inc. (Anacolor), Cap-Rouge, Caractérisation de l'air ambiant réalisée au mois de septembre 2013 » - Résultats et conclusion |
|                                               | 3      | Tableau sur la compilation des dépassements                                                                                                                           |
|                                               | 4      | Lettre de monsieur Guillaume Jacques (DRAE) à 23-24<br>Demande d'informations supplémentaires et datée du 28 juillet 2014                                             |
|                                               | 5      | Rôle d'évaluation foncière du lot 1 410 455 et localisation                                                                                                           |
|                                               | 6      | Registre des entreprises                                                                                                                                              |
| <input type="checkbox"/> Plan                 |        |                                                                                                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> Carte                |        |                                                                                                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> Autre                |        |                                                                                                                                                                       |

**2 Mise en contexte (facultatif)**

SO

Suite à la première campagne d'échantillonnage réalisée en septembre 2013 par le laboratoire mobile le TAGA, un avis de non-conformité a été transmis à l'entreprise le 15 janvier 2014 pour des dépassements aux normes de l'air ambiant (annexe K du RAA). La compagnie a alors procédé à des modifications de ses installations ainsi que sur les produits utilisés. Malgré ces actions, plusieurs plaintes d'odeurs ont été déposées au ministère.

Afin de vérifier la qualité des émissions atmosphériques de l'entreprise à la suite des modifications apportées, une seconde campagne d'échantillonnage a été réalisée par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec au cours de la semaine du 9 juin 2014.

**3 Description de la vérification**

Les résultats préliminaires de la campagne d'échantillonnage du 12 juin 2014 démontrent toujours des dépassements aux normes sur une période de 4 minutes d'air ambiant de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère pour les paramètres suivants : les xylènes (o, m, p), le toluène et le méthylisobutylcétone (normes sur une période de 4 minutes).

Les résultats obtenus lors de la campagne de septembre 2013 ont démontré un dépassement à la norme sur 4 minutes de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère pour les xylènes (o,m,p) à trois reprises.

Il est à noter que ces résultats ont été obtenus sur les prélèvements effectués sous l'influence de l'entreprise Anacolor inc.

Voir la compilation des dépassements au tableau joint au rapport.



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4 Conclusion</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Les émissions atmosphériques de l'entreprise Anacolor inc. ont donc dépassé les normes d'air ambiant 4 minutes de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, il y a donc une non-conformité à l'article 20, al.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce tel qu'indiqué à la note d'instruction 00-08 « Évaluation des impacts sur l'air ambiant ». |

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | SO                                                |
| 1.                                                                         | <p>Manquement : - Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des xylènes (o, m, p), du toluène et du méthylisobutylcétone dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.</p> <p>Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Atteinte seulement au bien-être (modéré)</p> <p>Explication : La norme sur 4 minutes de l'annexe K du RAA correspond au seuil d'odeur</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte significative (modéré)</p> <p>Explication : Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie (modéré)</p> <p>Explication : Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible (modéré)</p> <p>Explication : Entreprise située à proximité d'un milieu urbain à utilisation résidentielle et récréative</p> | <p>Degré de gravité des conséquences : modéré</p> |

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |    |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Facteurs aggravants</b>          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | SO |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : Avis de non-conformité transmis le 15 janvier 2014 pour le même manquement. |    |
| <input type="checkbox"/>            | Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :                                                          |    |
| <input type="checkbox"/>            | Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |    |
| <input type="checkbox"/>            | Autre facteur aggravant à considérer :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |    |

|                            |    |
|----------------------------|----|
| <b>Facteurs atténuants</b> | SO |
|----------------------------|----|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>5 Recommandations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                |
| <p>Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : modéré avec facteurs aggravants</p> <p>Ainsi, je recommande de transmettre un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 20 al. 2, partie 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les résultats obtenus lors des deux campagnes d'échantillonnage soit celle de septembre 2013 et celle de juin 2014.</p> <p>Je recommande d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire pour ce manquement (article 115.26 al.1 (1) - 10 000\$ pour une personne morale).</p> <p>Je recommande de planifier une intervention "Vérification autre qu'inspection" afin d'assurer le suivi de l'avis de non-conformité.</p> |                                |
| Rédigé par : Ghislaine Castonguay                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Date de rédaction : 2014/08/07 |
| Signature : <i>Ghislaine Castonguay</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                |

|                                  |                                   |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>6 Vérification du rapport</b> |                                   |
| Approuvé par : Éric Bonin        | Fonction : Conseiller au contrôle |
| Signature : <i>Eric Bonin</i>    | Date : 2014-08-08                 |
| Commentaires :                   |                                   |

Québec, le 11 août 2014

### AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Anacolor inc.  
4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1Y 1X5

N/Réf. : 7610-03-00017-0A  
401163909

**Objet :** Émission de composés organiques volatils à l'atmosphère au  
4290, rue Saint-Félix à Québec

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 6 août 2014 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des xylènes (o, m, p) les 23 et 24 septembre 2013 et des xylènes (o, m, p), du toluène et du méthylisobutylcétone le 12 juin 2014; dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.


Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Madame Ghislaine Castonguay au numéro de téléphone 418 644-8844, poste 258 ou à l'adresse courriel [ghislaine.castonguay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:ghislaine.castonguay@mddelcc.gouv.qc.ca).

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

La directrice régionale adjointe,

  
Caroline Boiteau, ingénieure  
Capitale-Nationale

CB/GC/eb



**AVIS DE RÉCLAMATION  
SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE**

Québec, le 5 janvier 2015

Anacolor inc.  
4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1Y 1X5

N/Réf: 7610-03-00017-0A  
401168041

Un inspecteur de notre direction régionale a constaté le 6 août 2014 que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement les 23 et 24 septembre 2013 ainsi que le 12 juin 2014 au 4290, rue Saint-Félix à Québec et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 10 000 \$ à l'égard du manquement suivant :

Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des xylènes (o, m, p) les 23 et 24 septembre 2013 et des xylènes (o, m, p), du toluène et du méthylisobutylcétone le 12 juin 2014, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.  
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.26 al. 1 (1) et 20 al. 2, partie 2.

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du ministre des Finances et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31<sup>e</sup> jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, vous pouvez demander un réexamen de cette décision dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis selon les modalités indiquées au verso. Nous vous invitons également à prendre connaissance des autres renseignements importants qui y sont fournis.

Jean-Marc Lachance  
Directeur régional

**AVIS DE RÉCLAMATION**

Transmettre votre chèque et cette partie détachable à l'adresse ci-dessous.

|                       |                                                                                                                 |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date : 5 janvier 2015 | <b>Sanctions administratives pécuniaires</b>                                                                    |
| Nom : Anacolor inc.   | <b>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques</b> |
| Sanction n° 401168041 | Édifice Marie-Guyart                                                                                            |
| Montant : 10 000 \$   | 3 <sup>e</sup> étage, boîte 11                                                                                  |
|                       | 675, boulevard René-Lévesque Est                                                                                |
|                       | Québec (Québec) G1R 5V7                                                                                         |

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

### La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère ([www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm)).

La détermination du montant d'une sanction administrative pécuniaire n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi sur la qualité de l'environnement ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement du montant dû avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'un des trois moments suivants selon le cas : à l'expiration du délai de 30 jours prévu pour demander le réexamen de la décision; à l'expiration du délai de 60 jours prévu pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec; ou à l'expiration du délai de 30 jours suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction administrative pécuniaire pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

### Le réexamen de la décision

La Loi sur la qualité de l'environnement vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction administrative pécuniaire. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions administratives pécuniaires. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web ([www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm)) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel ([bureau.reexamen@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:bureau.reexamen@mddelcc.gouv.qc.ca)) ou par la poste à l'adresse suivante :

**Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires**  
**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**  
Édifice Marie-Guyart  
29<sup>e</sup> étage, boîte 13  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

### Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.

**RA**PORT DE VÉRIFICATION  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1** Identification

Date de la vérification : 23 février 2015

Inspecteur : Frédéric Richard

N° intervention : 300798192

Type d'intervention : Suivi des données transmises par l'exploitant

N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0A

N° du rapport de vérification : 401224823

N° demande : 200169838

Type de demande : Programme de contrôle

But de la vérification : I-8 2014-2015 S'assurer de recevoir les données de suivi prévues au CA et de leur conformité, EBR

Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : Anacolor Inc.

Nom usuel du lieu : Anacolor

N° du lieu : X0300070

Type de lieu : Industrie

Localisation du lieu :

Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix

Québec (Québec) G1V 1W5

Intervenant(s) du lieu

| Nom           | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant |
|---------------|----------|--------------------------------------------------|----------------|
| Anacolor Inc. |          | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983       |

Personnes contactées

SO

Autres pièces annexées au rapport

SO

|                                            | Numéro | Titre                                                                                                      |
|--------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Document          |        |                                                                                                            |
| <input type="checkbox"/> Plan              |        |                                                                                                            |
| <input type="checkbox"/> Carte             |        |                                                                                                            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres | 1      | * Copie du certificat d'autorisation du 10 mai 1990 et copie de la lettre d'engagements du 20 avril 1990 ; |
|                                            | 2      | * Copies des chartes de pH pour lesquelles il y a eu des dépassements                                      |
|                                            | 3      | * ANC du 11 août 2014 et SAP du 5 janvier 2015                                                             |

**2** Mise en contexte (facultatif)

SO

La lettre d'engagements du 20 avril 1990 (voir en annexe 1), faisant partie intégrante du certificat d'autorisation émis le 10 mai 1990 (voir en annexe 1), prévoit les normes suivantes à l'effluent final :

- Le pH sera situé entre 6,0 et 9,5 ;
- La limite en chrome total sera de 5 mg/l ;
- La limite en phosphore total sera de 100 mg/l ;
- La limite en huiles et graisses totales sera de 150 mg/l.

La lettre d'engagements du 20 avril 1990 prévoit aussi les conditions suivantes :

- \* La compagnie effectuera un enregistrement en continu du pH à l'effluent final ;
- \* Lors du procédé d'émaillage, les eaux de rinçage du bassin #7 et #9 sont contaminées par des chromates, un registre de la concentration en chrome avant et après prétraitement avant la vidange sera tenu ;
- \* Un échantillonnage sera pris mensuellement lors de la vidange des baigns de rinçage durant une période de production normale et sera analysé par un laboratoire accrédité. L'échantillonnage sera composé de 4 prélèvements égaux pour chaque bain de rinçage ;
- \* Pour le bain #4 soit les eaux de rinçage des solutions de nettoyages, pour le procédé d'émaillage et d'anodisation, les paramètres suivants seront analysés : huiles et graisses totales, phosphore total ;
- \* Pour le bain #7 ou #9 soit les eaux de rinçage contaminées par des chromates durant le procédé d'émaillage, les paramètres seront chrome hexavalent, chrome trivalent, huiles et graisses totales, phosphore total ;
- \* Pour le bassin #7 soit les eaux de rinçage contaminées par l'acide sulfurique durant le procédé d'anodisation les paramètres seront : huiles et graisses totales ;
- \* Les lectures du compteur d'eau, la charte du pH, le registre de contrôle de la concentration du chrome du bassin #7 ou #9 ainsi que les résultats d'échantillonnage feront l'objet d'un rapport qui sera soumis au ministère de l'Environnement du Québec à tous les mois.

### 3 Description de la vérification

Le 30 janvier 2015, le ministère a reçu les relevés du pH de l'effluent de l'entreprise pour l'année 2014. Ces relevés sont sous forme de chartes rondes. Les chartes sont du lundi au dimanche.

Lors de la vérification des chartes, j'ai constaté les dépassements de pH pour les jours de la semaine suivants sur les chartes suivantes :

*Note : comme il est parfois difficile de faire la concordance avec exactitude entre les jours de civil, les jours de la semaine et les dates inscrites sur les chartes, j'ai indiqué les jours de la semaine inscrits sur les chartes pour lesquels il y a eu dépassements.*

| Périodes de l'année 2014                               | Jours où il y a eu dépassements                           | Nombre de jours de dépassements par période |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 6 au 13 janvier                                        | lundi                                                     | 1                                           |
| 13 au 20 janvier                                       | lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche         | 6                                           |
| 20 au 26 janvier                                       | lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche | 7                                           |
| 27 janvier au 2 février                                | lundi                                                     | 1                                           |
| 3 au 9 février                                         | samedi, dimanche                                          | 2                                           |
| 10 au 17 février                                       | lundi                                                     | 1                                           |
| 17 au 24 février                                       | jeudi, vendredi                                           | 2                                           |
| 24 au 2 mars                                           | lundi, mardi, mercredi, jeudi                             | 4                                           |
| 3 au 10 mars                                           | mercredi, jeudi, vendredi                                 | 3                                           |
| 10 au 17 mars                                          | lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi                   | 5                                           |
| 17 au 24 mars                                          | lundi, mardi                                              | 2                                           |
| 24 au 31 mars                                          | mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche        | 6                                           |
| 4 au 17 avril                                          | lundi, mardi, jeudi, vendredi                             | 4                                           |
| 14 au 22 avril                                         | lundi                                                     | 1                                           |
| 22 au 28 avril                                         | jeudi                                                     | 1                                           |
| 29 avril au 5 mai                                      | vendredi                                                  | 1                                           |
| 5 au 12 mai                                            | mardi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche                | 5                                           |
| 12 au 30 mai                                           | lundi, mardi, mercredi                                    | 3                                           |
| 20 au 27 mai                                           | vendredi                                                  | 1                                           |
| 26 au 2 juin                                           | samedi                                                    | 1                                           |
| 2 au 9 juin                                            | mardi, mercredi                                           | 2                                           |
| 9 au 16 juin                                           | lundi                                                     | 1                                           |
| 16 au 24 juin                                          | jeudi, dimanche                                           | 2                                           |
| 23 au 30 juin                                          | mercredi                                                  | 1                                           |
| 7 au 14 juillet                                        | lundi                                                     | 1                                           |
| 14 au 18 et 18 au 3 août                               | lundi                                                     | 1                                           |
| 3 au 9 août                                            | lundi, mardi, mercredi, jeudi                             | 4                                           |
| 11 au 18 août                                          | lundi, mardi, mercredi                                    | 3                                           |
| 18 au 25 août                                          | lundi, mardi, mercredi, jeudi                             | 4                                           |
| 25 août au 1 <sup>er</sup> septembre                   | mardi, mercredi, jeudi                                    | 3                                           |
| 2 au 8 septembre                                       | lundi, mercredi                                           | 2                                           |
| 8 au 15 septembre                                      | lundi, mercredi, vendredi                                 | 3                                           |
| 15 au 22 septembre                                     | mercredi, jeudi, vendredi                                 | 3                                           |
| 22 au 29 septembre                                     | lundi, mardi, mercredi                                    | 3                                           |
| 29 septembre au 6 octobre                              | mardi                                                     | 1                                           |
| 14 au 20 octobre                                       | mardi, jeudi                                              | 2                                           |
| 20 au 27 octobre                                       | mardi, mercredi                                           | 2                                           |
| 1 <sup>er</sup> au 7 décembre                          | lundi, mardi, jeudi                                       | 3                                           |
| 8 au 15 décembre                                       | lundi, mercredi, vendredi                                 | 3                                           |
| 15 au 19 décembre                                      | lundi, mardi                                              | 2                                           |
| <i>Nombre de jours total où il y a eu dépassements</i> |                                                           | 103                                         |

Les copies des chartes pour lesquelles il y a eu dépassement sont en annexe 2. J'ai surligné les dépassements en jaune.

De plus, le ministère n'a pas reçu, pour l'année 2014, les rapports de suivi de l'effluent final devant lui être transmis sur une base mensuelle; tel que prévu dans la lettre d'engagement du 20 avril 1990 et faisant partie intégrante du certificat d'autorisation délivré le 10 mai 1990.

**4. Conclusion**

Lors de la présente vérification, j'ai constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 20 mai 1990, pour un système de traitement des eaux usées, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir ne pas avoir respecté le programme de suivi et les conditions de rejet de l'effluent final.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

En effet, l'intervenant n'a pas respecté l'engagement du 20 avril 1990, faisant partie intégrante du certificat d'autorisation émis le 10 mai 1990 (voir en annexe 1).

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**

|   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |    |                                            |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------------------------------------------|
| 1 | Manquement : Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 20 mai 1990, pour un système de traitement des eaux usées, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir ne pas avoir respecté le programme de suivi et les conditions de rejet de l'effluent final.<br>Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1 | SO | Degré de gravité des conséquences : mineur |
|   | Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)<br>Explication :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |                                            |
|   | Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)<br>Explication : Les eaux usées de l'entreprise sont rejetées au réseau d'égout municipal puis dirigées vers l'usine de traitement de la municipalité<br>Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)<br>Explication :                                                                                                                    |    |                                            |
|   | Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)<br>Explication : Les eaux usées de l'entreprise sont rejetées au réseau d'égout municipal puis dirigées vers l'usine de traitement de la municipalité                                                                                                                                                                                                                                         |    |                                            |

**Facteurs aggravants**

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |    |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :<br>Manquement à l'article 20 al.2 LQE signifié dans un avis de non-conformité datée du 11 août 2014 qui a mené à l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire de 10 000\$ le 6 janvier 2015. | SO |
| <input type="checkbox"/>            | Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :                                                                                                                                                                                    |    |
| <input type="checkbox"/>            | Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |    |
| <input type="checkbox"/>            | Autre facteur aggravant à considérer :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |    |

**Facteurs atténuants**

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| <input checked="" type="checkbox"/> | SO |
|-------------------------------------|----|

**5. Recommandations**

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur.  
Ainsi, je recommande de transmettre un avis de non-conformité à l'entreprise et d'accorder un délai pour la transmission des données manquantes et les correctifs requis.

Rédigé par : Frédéric Richard

Date de rédaction : 23 février 2015

Signature : *Frédéric Richard*

**6. Vérification du rapport**

Approuvé par : Ghislaine Castonguay

Fonction : Chef d'équipe - secteur industriel

Signature : *Ghislaine Castonguay*

Date : 2015/02/25

Commentaires : Je suis en accord avec les recommandations formulées et attendre la réponse de l'entreprise à l'avis de non-conformité avant d'évaluer la pertinence d'imposer une sanction administrative pécuniaire.



Québec, le 25 février 2015

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Anacolor inc.  
4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1Y 1X5

N/Réf. : 7610-03-00017-0A  
401227316

**Objet : Non-respect du programme de suivi et des conditions de rejet de  
l'effluent final au 4290, rue Saint-Félix à Québec**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 23 février 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 10 mai 1990, pour un système de traitement des eaux usées, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir ne pas avoir respecté le programme de suivi et les conditions de rejet de l'effluent final.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

En effet, nous avons dénombré 103 journées différentes où il y a eu un ou des dépassements des normes minimales et maximales de pH. De plus, le Ministère n'a pas reçu, depuis plus d'une année, les rapports de suivi de l'effluent final devant lui être transmis sur une base mensuelle, tel qu'indiqué dans la lettre d'engagement du 20 avril 1990 et faisant partie intégrante du certificat d'autorisation mentionné.

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

...2

1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100  
Québec (Québec) G2K 0B7  
Téléphone : 418 644-8844  
Télécopieur : 418 644-1214  
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>  
Courriel : [capitale-nationale@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:capitale-nationale@mddelcc.gouv.qc.ca)

 Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

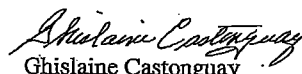
Nous vous demandons de nous transmettre les résultats du suivi de l'effluent final de l'année 2014 d'ici le 21 mars 2015.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Frédéric Richard au numéro de téléphone 418 644-8844, poste 250 ou à l'adresse courriel [frederic.richard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:frederic.richard@mddelcc.gouv.qc.ca).

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

GC/FR/mr

  
Ghislaine Castonguay  
Chef d'équipe - secteur industriel

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-03-04    Heure d'arrivée : 8 h 46    Heure de départ : 9 h 32  
Inspecteur : Frédéric Richard    Accompagné de :

N° intervention : 300945790    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E    N° du rapport d'inspection : 401232349  
N° demande : 200421925    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : PL - Vérifier, en début de journée, les émissions de fumées diffuses à partir du bâtiment et vérifier la provenance de celles-ci

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Anacolor inc.  
Nom usuel du lieu : Anacolor  
N° du lieu : X0300070    Type de lieu : industrie  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748055555600;-71,347500000000

| Intervenant du lieu |              |                                                  |                     |
|---------------------|--------------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Nom                 | Fonction     | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
| Anacolor inc.       | Propriétaire | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo  
-5°C, soleil et nuages, aucune précipitation

Personnes rencontrées  SO

Plainte  SO

Plaignant rencontré :  oui  non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 0    Nombre de photos annexées au rapport : 0

Aucune photo n'a été prise lors de cette intervention.

Grilles d'inspection annexées  SO

| Autres pièces annexées au rapport. <input type="checkbox"/> SO |        |                                                                        |
|----------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------|
|                                                                | Numéro | Titre                                                                  |
| <input type="checkbox"/> Croquis                               |        |                                                                        |
| <input type="checkbox"/> Plan                                  |        |                                                                        |
| <input type="checkbox"/> Carte                                 |        |                                                                        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre                      | 1      | Vidéos du 5 mars 2015 filmés par le plaignant et deux captures d'écran |

Échantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Selon la plainte, il y aurait émission de fumée, d'odeur de peinture et de solvant en provenance de l'entreprise. Ces émissions ne proviendraient pas des hautes cheminées qui sont sur le toit. L'événement se produirait entre 9h00 et 9h30 le matin.

**3 Description de l'inspection**

L'intervenant n'a pas été avisé préalablement à la présente intervention.

J'arrive sur les lieux à 8h46.

Je circule dans le secteur de l'entreprise en véhicule avec la fenêtre ouverte. Je ne constate aucune odeur de peinture ou de solvant.

J'observe l'entreprise à partir de la rue Gallion-du-Roy. Je ne constate aucune émission de fumées provenant de l'entreprise.

Je quitte les lieux à 9h32.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

Je fais la rétroinformation au plaignant le 4 mars 2015.

Le 5 mars 2015, le plaignant rencontre Guillaume Jacques de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise régionale et analyste au dossier et lui remet des vidéos qu'il dit avoir filmés le matin même (voir en annexe 1). La rencontre a lieu au bureau du Ministère. Deux captures d'écran des vidéos sont jointes au présent rapport (voir en annexe 1).

Le 9 mars 2015, une autre plainte est déposée contre l'entreprise.

**5 Conclusion**

Aucun manquement constaté lors de l'inspection.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés    SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention, de mettre l'intervention au dossier et de procéder à la vérification des émissions de l'entreprise, tel que visibles dans les vidéos transmises par le plaignant, dans le cadre du suivi de la plainte du 9 mars 2015.

Rédigé par : Frédéric Richard

Signature : *Frédéric Richard* Date de signature : 13 mars 2015

**7 Vérification du rapport d'inspection**

|                                         |                                               |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Approuvé par : Ghislaine Castonguay     | Fonction : Chef d'équipe - secteur industriel |
| Signature : <i>Ghislaine Castonguay</i> | Date : 2015/03/29                             |
| Commentaires :                          |                                               |

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2015-03-12    Heure d'arrivée : 8 h 44    Heure de départ : 10 h 34  
Inspecteur : Frédéric Richard    Accompagné de : Ghislaine Castonguay

N° intervention : 300947148    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E    N° du rapport d'inspection : 401233215  
N° demande : 200422434    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : PL - Vérifier les nouveaux points d'émission signalés par les plaignants

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Anacolor Inc.  
Nom usuel du lieu : Anacolor  
N° du lieu : X0300070    Type de lieu : industrie  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748055555600;-71,347500000000

| Intervenant du lieu |              |                                                  |                     |
|---------------------|--------------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Nom                 | Fonction     | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
| Anacolor inc.       | Propriétaire | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo  
Ensoleillé, aucune précipitation, -10 °C, vent de 21 km/heure soufflant du nord-ouest

| Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO |              |                            |
|---------------------------------------------------|--------------|----------------------------|
| Nom                                               | Fonction     | N° de téléphone (ou autre) |
| Eric Nadeau                                       | Président    | 418-651-8233               |
| 53-54                                             | Contremaître | 418-651-8233               |

Mode d'identification  
But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à/identification faite auprès de : M. Eric Nadeau

Plainte  SO  
Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 9    Nombre de photos annexées au rapport : 9  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Frédéric Richard avec un appareil photo de type Canon Power Shot SX240 HS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-03\ricfr03\7610-03-00017\2015-03-12  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées  SO

| Autres pièces annexées au rapport <input type="checkbox"/> SO |                  |                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                               | Numéro           | Titre                                                                                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> Croquis                              |                  |                                                                                                                                                             |
| <input type="checkbox"/> Plan                                 |                  |                                                                                                                                                             |
| <input type="checkbox"/> Carte                                |                  |                                                                                                                                                             |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre                     | 1<br>2<br>3<br>4 | Orthophoto annotée<br>Photos aérienne de la Ville de Québec (2011-2013-2014)<br>CD-ROM contenant 4 vidéos d'émissions fugitives<br>Courriel du 17 mars 2015 |

Échantillons  SO

## 2 Mise en contexte (facultatif)

SO

Une demande de certificat d'autorisation daté du 29 novembre 2013 et reçu par le ministère le 2 décembre 2013 est en cours d'analyse. Cette demande d'analyse fait suite à des constats signifiés dans un avis de non-conformité daté du 6 août 2013 et qui sont les suivants :

- Avoir augmenté la production de votre procédé d'application de peinture et de cuisson susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation. Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 et article 115.25 (2)
- Ne pas avoir muni toutes les cheminées d'évacuation des gaz de votre établissement de façon conforme aux prescriptions, à savoir toutes les vitesses ascendantes d'évacuation des gaz ne sont pas d'au moins 15 mètres par seconde. Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 28

Suite à des campagnes d'échantillonnage effectuées par le TAGA en septembre 2013 et en juin 2014, un avis de non-conformité daté du 11 août a été transmis à l'entreprise pour le manquement suivant :

- Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des xylènes (o, m, p) les 23 et 24 septembre 2013 et des xylènes (o, m, p), du toluène et du méthylisobutylcétone le 12 juin 2014, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Un avis de réclamation pour une sanction administrative pécuniaire, daté du 5 janvier 2015, a été envoyé à l'entreprise suite à cet avis de non-conformité. Cette sanction administrative pécuniaire a été contestée par l'entreprise et est présentement au bureau de réexamens.

En date de l'inspection, rien n'indique que l'entreprise s'est conformée.

## 3 Description de l'inspection

L'intervenant n'a pas été avisé préalablement à la présente intervention.

Nous arrivons sur les lieux à 8h44.

Nous procédons à l'observation de l'entreprise à partir du terrain du garage de la Ville de Québec situé à l'ouest de l'entreprise (voir la « Zone d'observation des émissions fugitives » l'orthophoto à l'annexe 1).

L'entreprise est en fonction. Il y a de la fumée qui s'échappe des cheminées du four (voir la photo 009).

Je constate des émissions de fumées fugitives (voir les photos 004, 005, 007 et les vidéos sur le CD-ROM en annexe 3). Ces émissions atmosphériques ne proviennent pas des cheminées. Ces fumées s'échappent de la section du bâtiment où est le four (voir la « Zone d'où proviennent les émissions fugitives » sur l'orthophoto en annexe 1). Une partie des fumées est observable dans le secteur du système de ventilation situé à l'est et l'autre partie provient de l'arrière du bâtiment à l'ouest de celui-ci. Il y a une courte cheminée par laquelle s'échappe de l'air chaud (voir la photo 10). Une distorsion de l'air est observable en haut de cette cheminée.

Nous quittons le terrain du garage de la Ville pour aller dans le stationnement du restaurant Victor, à l'est d'Anacolor. En route sur la rue St-Félix, environ à la hauteur du 4269, je constate des odeurs de peinture et de solvant (voir « Odeurs de solvant et de peinture » sur l'orthophoto en annexe 1). Dans le stationnement du Victor, il y a de légères odeurs de peinture et de solvant (voir la localisation sur l'orthophoto en annexe 1). À cet endroit, j'entends un système de ventilation. Il s'agit d'un ventilateur relié à une cheminée sur le coin nord-est du bâtiment d'Anacolor (voir la photo 013 et l'annotation « Ventilation bruyante » sur l'orthophoto en annexe 1). Ce système est très bruyant et me dérange assez pour que je le considère comme une nuisance. Je ne prends pas de mesure de bruit.

Nous allons au bureau d'Anacolor et nous rencontrons M. Éric Nadeau, le président de l'entreprise. Nous nous

### 3 Description de l'inspection

présentons et j'explique le but de l'intervention.

Selon M. Nadeau, il ne devrait rien sortir par la courte cheminée ou par la trappe à l'arrière du bâtiment. Selon lui, ces deux points d'émission sont bouchés. J'explique à M. Nadeau que ces deux points d'émission n'apparaissent pas dans l'inventaire des points d'émission envoyé au ministère dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation en cours. J'ajoute qu'il y a aussi d'autres émissions fugitives dans le secteur des unités de ventilations.

M. Nadeau dit qu'il évalue présentement, avec son consultant, une solution permettant de diluer les émissions atmosphériques. Il ajoute qu'il prendra rendez-vous avec nous la semaine prochaine afin de discuter avec le ministère de cette solution et du dossier de son usine.

Nous rencontrons 53-54, contremaître, avec M. Nadeau. 53-54 affirme que la cheminée courte et la trappe à l'arrière du bâtiment sont censées être bouchées.

Nous allons avec M. Nadeau à l'extérieur du bâtiment afin de lui montrer les émissions fugitives. M. Nadeau constate les émissions fugitives provenant de la trappe à l'arrière du bâtiment ainsi que le flux d'air chaud sortant de la courte cheminée. M. Nadeau dit qu'il va s'occuper de faire boucher ces points d'émissions.

Je mentionne à M. Nadeau qu'il y a, sur le coin nord-est du bâtiment, un ventilateur relié à une cheminée qui émet beaucoup de bruit. Il dit que le ventilateur fonctionne pendant 15 minutes à quelques reprises dans la journée. Il me confirme qu'il s'agit d'un système de ventilation dans le secteur des bassins de trempage. Je lui suggère d'isoler ce ventilateur pour couper le bruit.

Nous quittons les lieux à 10h34.

### 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

Le 17 mars 2015, M. Nadeau transmet un courriel afin de prendre rendez-vous au ministère au mois d'avril. Dans ce même courriel, il affirme qu'il a engagé une compagnie pour boucher les pertes de chaleur et de boucane.

#### Cartes interactives de la Ville de Québec :

Sur la vue aérienne 2014 de la carte interactive de la Ville de Québec, on peut apercevoir la cheminée courte ainsi que les unités de ventilation. Cette cheminée n'apparaît pas sur les vues aériennes de 2011 et 2013. Les unités de ventilation ne sont pas présentes sur la vue aérienne de 2011. Voir photos les aériennes annotées de la Ville de Québec en annexe 2.

### 5 Conclusion

Des émissions fugitives de fumées ont été constatées. Cependant, il n'est pas possible de statuer si ce sont ces émissions qui causent des nuisances dans le voisinage de l'usine et qui sont la cause des dépassements des normes constatés les 23 et 24 septembre 2013 et le 12 juin 2014.

### Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

SO

### 6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer cette intervention et de mettre l'information au dossier.

Je recommande de transférer l'information contenue dans ce rapport à l'analyste responsable de la demande de certificat d'autorisation en cours.

Rédigé par : Frédéric Richard

Signature : *Frédéric Richard*

Date de signature : 25 mars 2015

### 7 Vérification du rapport d'inspection

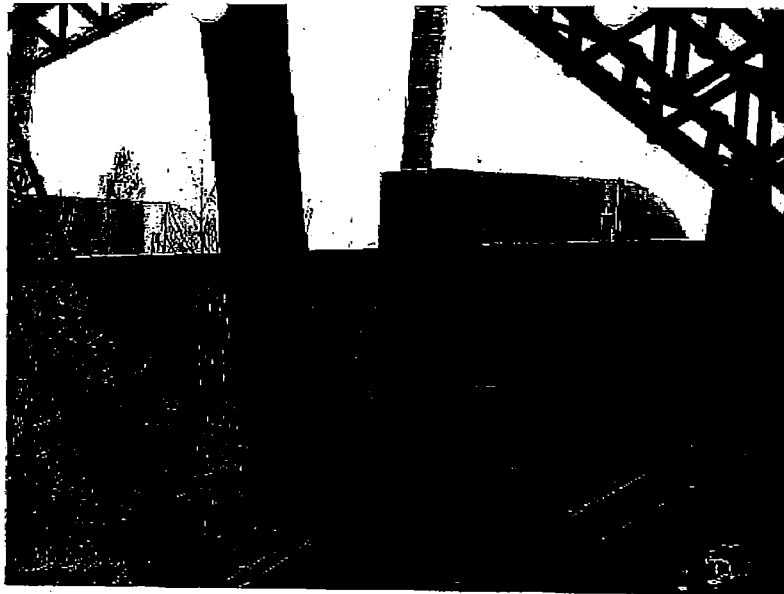
Approuvé par : Ghislaine Castonguay

Fonction : Chef d'équipe - secteur industriel

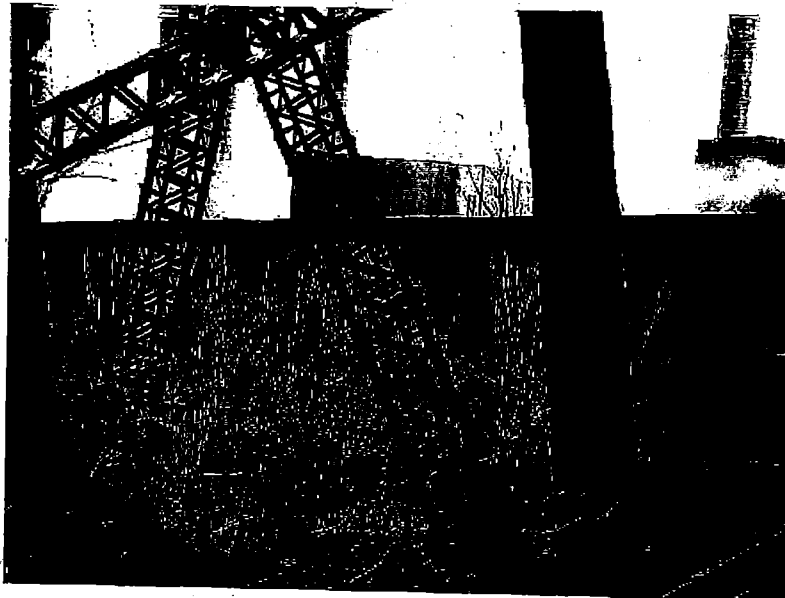
Signature : *Ghislaine Castonguay*

Date : 2015/03/29

Commentaires :



004.jpg  
Fumées fugitives



005.jpg  
Fumées fugitives



007.jpg  
Fumées fugitives





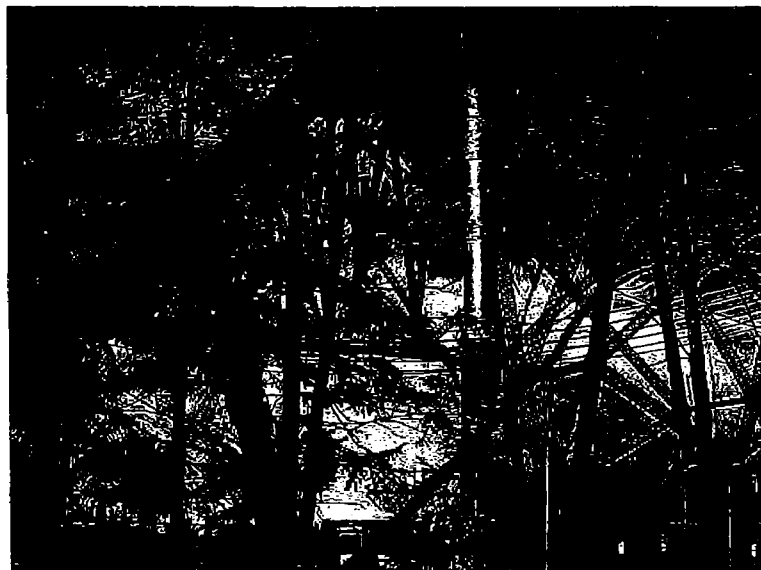
009.jpg

Fumées sortant des cheminées des fours



010.jpg

Cheminée courte



013.jpg

Ventilation bruyante

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2015-04-28    Heure d'arrivée : 10 h 15    Heure de départ : 11 h 00  
Inspecteur : Normand Brault    Accompagné de :

N° intervention : 300957504    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E    N° du rapport d'inspection : 401245319  
N° demande : 200426375    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : PL - Vérifier les émissions d'odeur provenant de l'entreprise Anacolor inc.

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Anacolor inc.  
Nom usuel du lieu : Anacolor  
N° du lieu : X0300070    Type de lieu : industrie  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748300000000;-71,347600000000

| Intervenant du lieu |          |                                                  |                     |
|---------------------|----------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Nom                 | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
| Anacolor inc.       |          | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo  
Ciel clair, vent direction vers le N-O

Personnes rencontrées     SO

| Nom   | Fonction | N° de téléphone (ou autre) |
|-------|----------|----------------------------|
| 53-54 | 53-54    | 53-54                      |

Mode d'identification  
But expliqué :     oui     non     s. o.  
Mode d'identification :     verbale     preuve de statut  
But expliqué à l'identification faite auprès de : 53-54

Plainte     SO  
Plaignant rencontré :     oui     non

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : aucune    Nombre de photos annexées au rapport : 0

Grilles d'inspection annexées     SO

| Autres pièces annexées au rapport <input type="checkbox"/> SO |                                                           |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Numéro                                                        | Titre                                                     |
| <input type="checkbox"/> Croquis                              |                                                           |
| <input type="checkbox"/> Plan                                 |                                                           |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carte                     | Carte localisant le panache d'odeur tirée de l'Atlas SSGO |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre                     | Fiche d'évaluation des odeurs                             |

Échantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Il s'agit d'une entreprise utilisant divers modes de peinture métallique. Un certain nombre de résidents avoisinants se plaignent d'odeurs fortes qui occasionnent des désagréments suffisamment sérieux pour être obligé de se réfugier à l'intérieur de leurs résidences.

**3 Description de l'inspection**

J'ai débuté par la rencontre de 53-54 à sa résidence, le 53-54 Nous avons marché 30 minutes pour faire le tour du quartier qui borde l'entreprise de peinture Anacolor. Lorsque le vent était nul, l'odeur n'était pas perceptible, mais aussitôt qu'une bourrasque de vent avait lieu, l'odeur était perceptible. À un endroit spécifique, dans le parc de baseball, à 300 mètres de l'entreprise, l'odeur était persistante et un léger mal de tête m'est apparu. Il s'agissait d'une odeur très connue de thinner (solvant à peinture).  
Panache d'odeur : arc de gauche rue de la Poterie, arc de droite boulevard Chaudière, profondeur de 800 m de l'entreprise. J'ai complété une fiche d'évaluation d'odeur (air ambiant).

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

De retour au bureau, j'ai indiqué sur carte la localisation du panache des odeurs perçues.

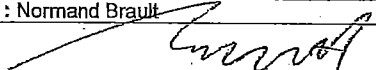
**5 Conclusion**

L'odeur était facilement reconnaissable et associable aux activités d'Anacolor inc. qui provenait des cheminées de l'entreprise.

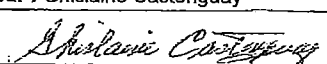
**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**  SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de continuer de faire le monitoring des plaintes afin de pouvoir ultérieurement dégager des constats sur les opérations en lien avec ces plaintes d'odeur.  
Rédigé par : Normand Brault

Signature :  Date de signature : 2015-04-28

**7 Vérification du rapport d'inspection**

|                                                                                                 |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Approuvé par : Ghislaine Castonguay                                                             | Fonction : Chef d'équipe |
| Signature :  | Date : 2015/04/29        |
| Commentaires :                                                                                  |                          |

**SERVICES ÉTUDES  
DIVISION ÉTUDES DE TERRAIN  
FICHE D'ÉVALUATION D'ODEUR (AIR AMBIANT)**

|                                                    |                     |                   |
|----------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Feuille # : 1                                      | Projet : Anacolor   | Date : 2015-04-28 |
| Localisation : Périphérie de l'entreprise Anacolor | Heure : 10h00/11h00 |                   |

|                       |                                     |                          |                          |
|-----------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Analyste :</b>     | N. Brault                           |                          |                          |
| <b>INTENSITÉ</b>      |                                     |                          |                          |
| Imperceptible         | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Très faible           | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Faible                | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Modérée               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Forte                 | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Très forte            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Extrêmement forte     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>APPRÉCIATION</b>   |                                     |                          |                          |
| (+5) Très agréable    | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (+4)                  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (+3)                  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (+2)                  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (+1)                  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (0) Neutre            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (-1)                  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (-2)                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (-3)                  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (-4)                  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| (-5) Très désagréable | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>DESCRIPTION</b>    |                                     |                          |                          |
|                       | Le vent était changeant.            |                          |                          |
|                       | Arc de gauche, rue de la Poterie    |                          |                          |
|                       | Arc de droite, la Passerelle        |                          |                          |
|                       | Profondeur : 800 mètres             |                          |                          |
|                       |                                     |                          |                          |



## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

### 1 Identification

Date de l'inspection : 2015-05-12    Heure d'arrivée : 10 h 45    Heure de départ : 12 h 00  
Inspecteur : Normand Brault    Accompagné de :

N° intervention : 300960754    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0A    N° du rapport d'inspection : 401250719  
N° demande : 200427693    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : PL - Vérifier les odeurs perçues en provenance d'Anacolor inc.

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Anacolor inc.  
Nom usuel du lieu : Anacolor  
N° du lieu : X0300070    Type de lieu : Industrie  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748300000000;-71,347600000000

Intervenant du lieu

| Nom           | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
|---------------|----------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Anacolor inc. |          | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo  
Vent léger soufflant en direction Nord-Ouest

Personnes rencontrées  SO

| Nom   | Fonction | N° de téléphone (ou autre) |
|-------|----------|----------------------------|
| 53-54 | 53-54    | 53-54                      |

Mode d'identification

But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à/identification faite auprès de :

Plainte  SO  
Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 0    Nombre de photos annexées au rapport :

Grilles d'inspection annexées  SO

|                                     |         |                                                 |
|-------------------------------------|---------|-------------------------------------------------|
| Autres pièces annexées au rapport   |         | <input type="checkbox"/> SO                     |
|                                     | Numéro  | Titre                                           |
| <input type="checkbox"/>            | Croquis |                                                 |
| <input type="checkbox"/>            | Plan    |                                                 |
| <input type="checkbox"/>            | Carte   |                                                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Autre   | Fiche d'odeur<br>Courriel – Avis à l'entreprise |

|              |                                        |
|--------------|----------------------------------------|
| Échantillons | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|--------------|----------------------------------------|

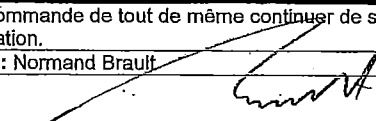
|                                                                                                                                                             |                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>2 Mise en contexte (facultatif)</b>                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
| Plusieurs citoyens se plaignent d'odeurs de peinture qui proviennent de l'entreprise Anacolor inc. Le vent a un impact crucial sur le transport des odeurs. |                                        |

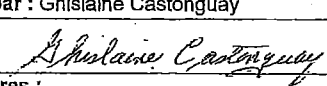
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3 Description de l'inspection</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Dès la réception de l'appel de 53-54 je me suis rendu sur place pour constater les faits rapportés. J'ai rencontré 53-54 sur la passerelle qui enjambe la rivière Cap-Rouge. Avant même d'ouvrir la porte de mon véhicule, l'odeur de solvant à peinture a pénétrée ma voiture. Tel que rapporté pas 53-54 l'odeur était très désagréable et difficile à supporter si l'on reste sur place. Après avoir discuté avec 53-54 j'ai traversé la rivière pour suivre le sentier qui mène à l'école primaire. L'odeur était perceptible dans le sentier mais beaucoup moins forte. J'ai abordé deux dames qui marchaient dans le sentier. Celles-ci percevaient aussi cette odeur mais telle qu'elle me l'on dit, en marchant, cette odeur finit pas disparaître. |

|                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)</b>                                                                                                                                                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
| Nous avons avisé le propriétaire de l'entreprise Anacolor inc. afin qu'il établisse un corollaire entre ses opérations et les odeurs perçues par les résidents. C'est ce qui avait été convenu avec l'entreprise et le CCEQ, suite à la rencontre du 23 avril 2015. |                                        |

|                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5 Conclusion</b>                                                                                                                                                                                                        |
| Il est donc concevable que 53-54 soit incommodée 53-54<br>Toutefois, il est difficile de se déplacer rapidement pour faire le constat des plaintes des résidents puisque les conditions météo sont des facteurs variables. |

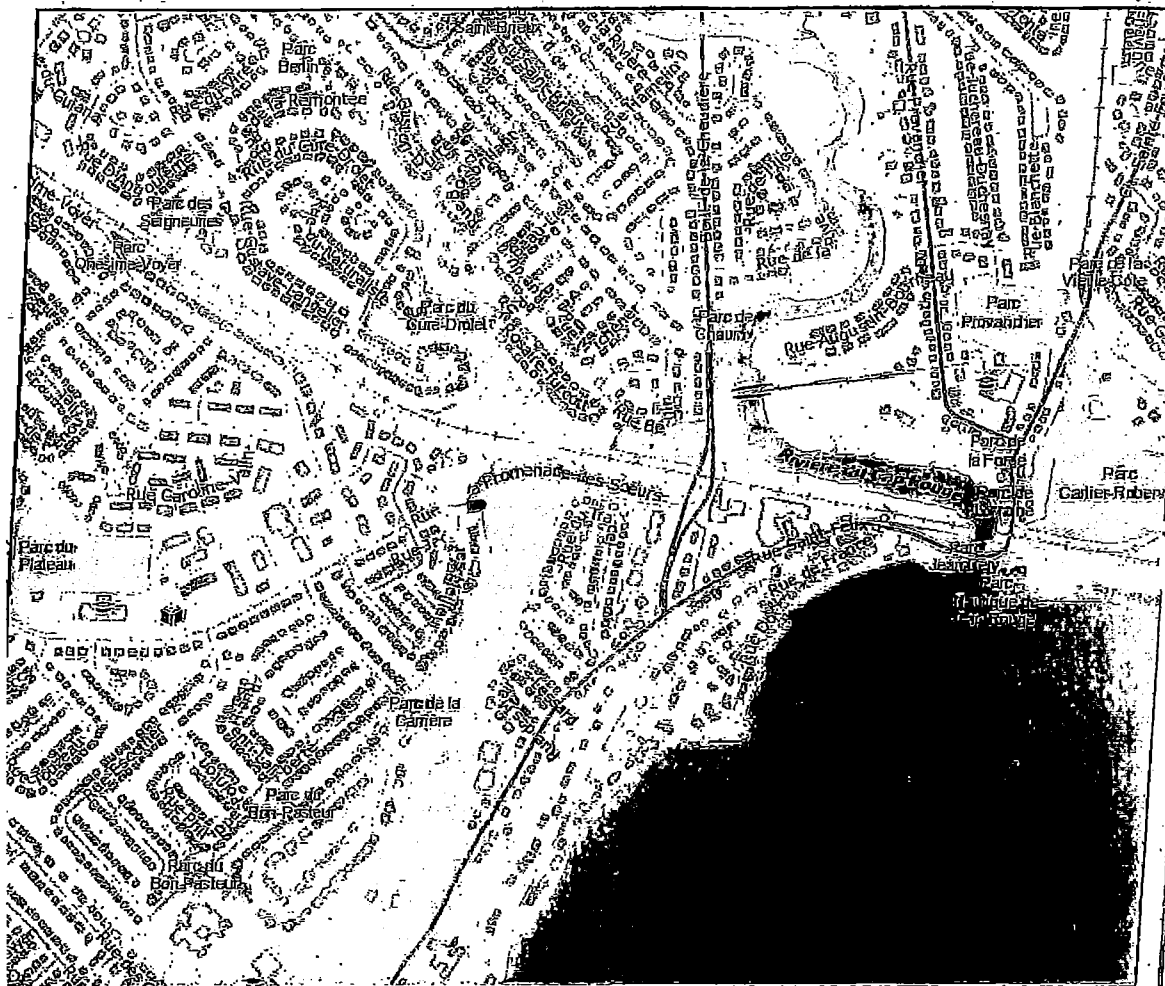
|                                                                            |                                        |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés</b> | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|

|                                                                                                                                          |                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>6 Recommandations</b>                                                                                                                 |                                |
| Ainsi, je recommande de tout de même continuer de se déplacer pour faire ces constats et ainsi documenter les impacts sur la population. |                                |
| Rédigé par : Normand Brault                                                                                                              |                                |
| Signature :                                           | Date de signature : 2015-05-19 |

|                                                                                                 |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>7 Vérification du rapport d'inspection</b>                                                   |                          |
| Approuvé par : Ghislain Castonguay                                                              | Fonction : Chef d'équipe |
| Signature :  | Date : 2015/05/19        |
| Commentaires :                                                                                  |                          |
|                                                                                                 |                          |







300 m  
1000 pi

Sources : Base de données cadastrales de la ville de Québec  
Ces informations vous sont fournies à titre informatif seulement.  
Une validation terrain peut s'avérer nécessaire.

5

53-54

12 mai 2015

N. BRANT  
10H30 à 11H30

12 mai 2015

23-24

---

**De :** normand.brault@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:normand.brault@mddelcc.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 14 mai 2015 13:55  
**À :** rleblanc@anacolor.com  
**Cc :** Ghislaine.Castonguay@mddelcc.gouv.qc.ca  
**Objet :** MDDELCC - Plainte

Bonjour M. Leblanc,

Nous avons eu une plainte mardi matin. Je me suis rendu sur place.

Je me suis stationné à la passerelle et j'ai marché le sentier jusqu'à l'école.  
La senteur perçue en était une de solvant à peinture.  
Cette odeur était très perceptible aux environs de la passerelle et du boulevard et ce, de 10h30 à 11h00.  
Le vent soufflait en direction Nord-Ouest.

2015-05-19

---

Normand Brault, MAP  
Conseiller au contrôle  
Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100  
Québec (Québec) G2K 0B7

Téléphone : 418 644-8844 poste 279  
Télécopieur : 418 646-1214  
Courriel : [normand.brault@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:normand.brault@mddelcc.gouv.qc.ca)

2015-05-19

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2015-05-27    Heure d'arrivée : 15 h 45    Heure de départ : 16 h 30  
Inspecteur : Normand Brault    Accompagné de :

N° intervention : 300964353    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E    N° du rapport d'inspection : 401254556  
N° demande : 200429334    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : PL - Vérifier le niveau d'odeur perçu dans le secteur de l'entreprise Anacolor inc.

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Anacolor inc.  
Nom usuel du lieu : Anacolor  
N° du lieu : X0300070    Type de lieu : industrie  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5  
Coordonnées géographiques du lieu (GEO NAD 83 degrés décimaux) : 46,7483000000000;-71,347600000000

| Intervenant du lieu |          |                                                  |                     |
|---------------------|----------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Nom                 | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
| Anacolor inc.       |          | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo  
Faible vent, un orage s'était terminé 30 min auparavant.

| Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO |          |                            |
|---------------------------------------------------|----------|----------------------------|
| Nom                                               | Fonction | N° de téléphone (ou autre) |
| 53-54                                             | 53-54    | 53-54                      |

Mode d'identification  
But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut.  
But expliqué à l'identification faite auprès de :

Plainte  SO  
Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain :    Nombre de photos annexées au rapport :  
Aucune photo

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

|                                           | Número | Titre                                                         |
|-------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Croquis          |        |                                                               |
| <input type="checkbox"/> Plan             |        |                                                               |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carte |        | Carte indiquant direction des vents et lieux des plaignantes. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre |        | Fiche d'odeur                                                 |

Échantillons  SO

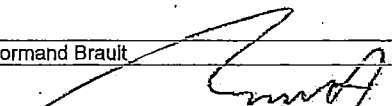
|                                                                                                                                                                                                                                                |                                      |                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>2</b>                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Mise en contexte (facultatif)</b> | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
| <p>Deux plaintes ont été reçues presque simultanément concernant un même événement d'odeur. Les deux plaignantes sont 53-54 La plainte de 53-54 fut verbale via mon cellulaire et la plainte de 53-54 fut faite par courrier électronique.</p> |                                      |                                        |

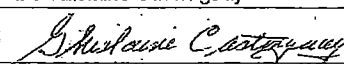
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>3</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Description de l'inspection</b> |
| <p>J'ai reçu l'appel de 53-54 à 15h15. J'ai immédiatement pris la route pour me rendre sur les lieux. Le trafic routier a retardé mon déplacement. Je suis arrivé sur les lieux à 15h45. Avant même d'ouvrir la portière de mon véhicule, une odeur de solvant à peinture s'est introduite dans l'habitacle de mon véhicule. Je me suis ensuite déplacé sur la passerelle pour constater les odeurs de peinture que j'évalue à une intensité de 3 sur 5.</p> |                                    |

|          |                                                               |                                        |
|----------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>4</b> | <b>Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)</b> | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|----------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                               |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>5</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>Conclusion</b> |
| <p>Cette odeur est très désagréable aux environ de la passerelle et de la résidence de 53-54 La passerelle et la résidence sont dans l'axe des vents dominants. Tel que convenu, l'entreprise fut avisée.</p> |                   |

|                                                                            |  |                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés</b> |  | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|----------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                          |                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>6</b>                                                                                                                                 | <b>Recommandations</b>         |
| <p>Je recommande de continuer de valider les plaintes déposées par les résidents afin de documenter l'intensité de la problématique.</p> |                                |
| Rédigé par : Normand Brault                                                                                                              |                                |
| Signature :                                            | Date de signature : 2015-05-28 |

|                                                                                                 |                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>7</b>                                                                                        | <b>Vérification du rapport d'inspection</b> |
| Approuvé par : Ghislaine Castonguay                                                             | Fonction : Chef d'équipe                    |
| Signature :  | Date : 2015/05/28                           |
| Commentaires :                                                                                  |                                             |
| <br><br><br><br><br>                                                                            |                                             |

FICHE D'ÉVALUATION D'ODEUR

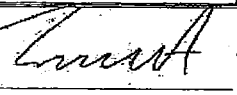
|                                               |                                                                  |                     |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Projet: <b>AMACOLON</b>                       | Date: <b>27 MAI 2015</b>                                         | Heure: <b>15:45</b> |
| Nom:                                          | Conditions météorologiques:<br>(T°, vents, précipitations, etc.) |                     |
| Adresse: <b>4291 ST-FELIX</b>                 | <b>CNAGE TERMINÉ</b>                                             |                     |
| Lieu de l'observation:<br><b>PASSADELLE 2</b> | <b>à 15H00</b>                                                   |                     |

| INTENSITÉ         |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| Imperceptible     | <input type="checkbox"/>            |
| Très faible       | <input type="checkbox"/>            |
| Faible            | <input type="checkbox"/>            |
| Modérée           | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Forte             | <input type="checkbox"/>            |
| Très forte        | <input type="checkbox"/>            |
| Extrêmement forte | <input type="checkbox"/>            |

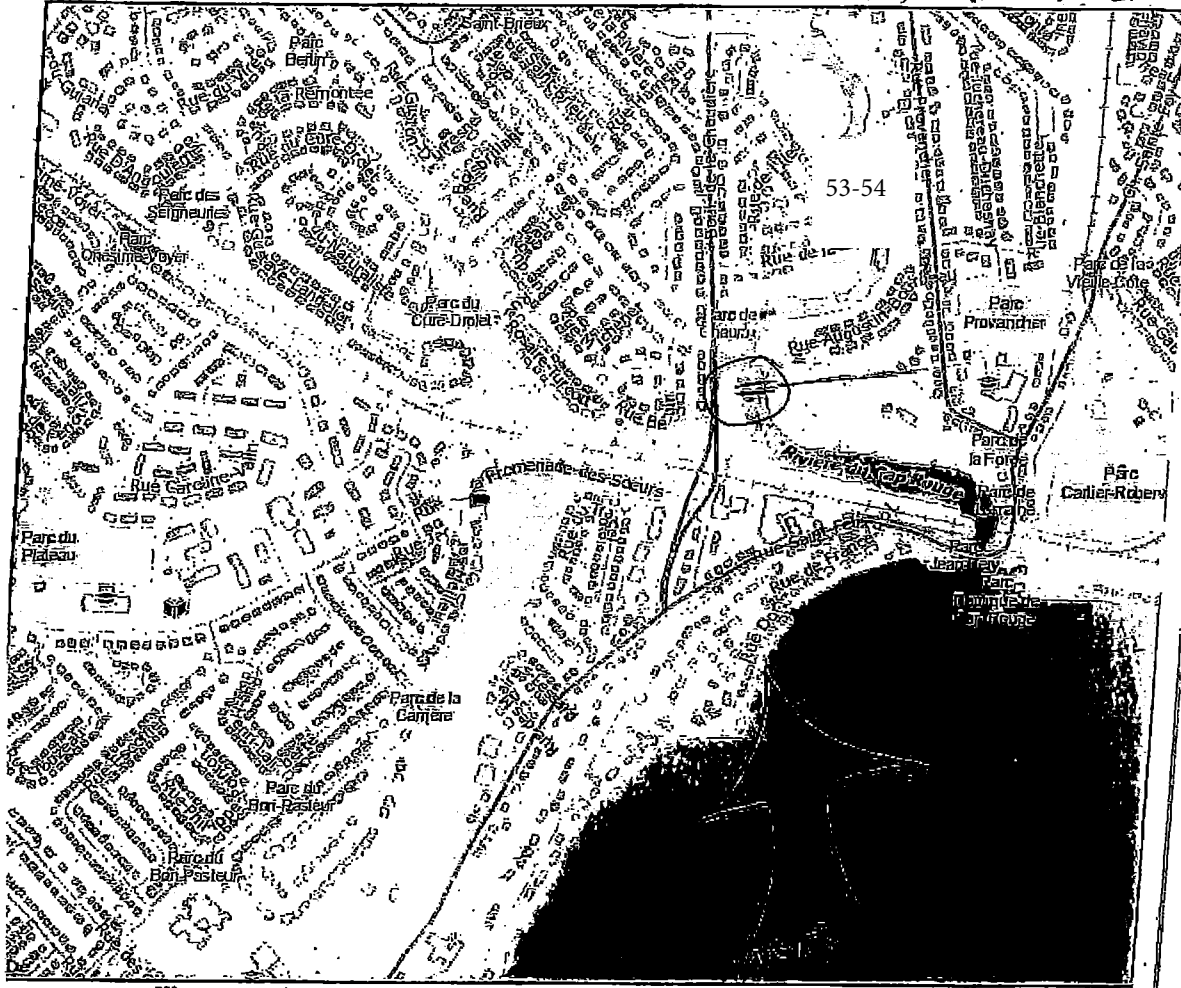
| DESCRIPTION DE L'ODEUR                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------|
| Pouvez-vous l'associer à une odeur connue?<br>Ex: banane, vernis, purin, etc. |
| <b>SOLVANT</b>                                                                |
|                                                                               |
|                                                                               |
|                                                                               |
|                                                                               |
|                                                                               |

| APPRÉCIATION          |                                     |
|-----------------------|-------------------------------------|
| (+5) Très agréable    | <input type="checkbox"/>            |
| (+4)                  | <input type="checkbox"/>            |
| (+3)                  | <input type="checkbox"/>            |
| (+2)                  | <input type="checkbox"/>            |
| (+1)                  | <input type="checkbox"/>            |
| (0) Neutre            | <input type="checkbox"/>            |
| (-1)                  | <input type="checkbox"/>            |
| (-2)                  | <input type="checkbox"/>            |
| (-3)                  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (-4)                  | <input type="checkbox"/>            |
| (-5) Très désagréable | <input type="checkbox"/>            |

| COMMENTAIRES                                                       |
|--------------------------------------------------------------------|
| Fréquence, durée, inconfort,<br>effets physiologiques perçus, etc. |
| <b>EFFET PLUS</b>                                                  |
| <b>INTENSIF APRÈS</b>                                              |
| <b>10 MIN D'EXPOSITION</b>                                         |
|                                                                    |
|                                                                    |
|                                                                    |
|                                                                    |
|                                                                    |
|                                                                    |

Signature: 

27 mai 2015



300 m.  
1000 pi

Source : Base de données corporatives de la ville de Québec  
Ces informations vous sont fournies à titre informatif seulement.  
Une validation terrain peut s'avérer nécessaire.

27 mai

15H45

**Braut, Normand**

---

De: 53-54

Envoyé: 27 mai 2015 18:53

À: Braut, Normand

Objet: plainte environnementale

Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales et au Centre de contrôle environnemental du Québec

Responsable du dossier : Mme Ghislaine Castonguay

tél. : 418-644-8844 poste 258

la nature, la date et l'heure de l'activité : pollution le 27 mai 2015 - heure : 14:45h à 15:35h  
forte odeur de produits chimiques sur le boulevard de la Chaudière au niveau de la passerelle de Cap-Rouge, lors de ma présence à cet endroit.

l'identité du responsable de l'activité : société Anacolor, 4290, rue Saint-Félix à Cap-Rouge

vos nom et vos coordonnées afin que le Ministère puisse vous joindre : 53-54

53-54



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus

Avast.

[www.avast.com](http://www.avast.com)

2015-05-28

---



**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

|                                                                                              |  |                                                                                    |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Date de l'inspection :                                                                       |  | Heure d'arrivée :                                                                  | Heure de départ : |
| 2015-09-15                                                                                   |  | 13 h 30                                                                            | 16 h 35           |
| 2015-09-16                                                                                   |  | 8 h 35                                                                             | 16 h 05           |
| 2015-09-17                                                                                   |  | 8 h 30                                                                             | 15 h 01           |
| Inspecteur : Frédéric Richard                                                                |  | Accompagné de : Karine Gingras, Patrick Avon, Christophe Romiguière (CEAEQ - TAGA) |                   |
| N° intervention : 300994642, 300994644 et 3009446                                            |  | Type d'intervention : Inspection                                                   |                   |
| N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E                                                   |  | N° du rapport d'inspection : 401307231                                             |                   |
| N° demande : 200265923                                                                       |  | Type de demande : Programme de contrôle                                            |                   |
| But de l'inspection : Assistance au laboratoire mobile le TAGA – 15, 16 et 17 septembre 2015 |  |                                                                                    |                   |

Lieu inspecté

Nom du lieu : Anacolor inc.

Nom usuel du lieu : Anacolor

N° du lieu : X0300070

Type de lieu : industrie

Localisation du lieu inspecté :

Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748300000000;-71,347600000000

Intervenant du lieu

| Nom           | Fonction     | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
|---------------|--------------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Anacolor inc. | Propriétaire | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo

Personnes rencontrées  SO

| Nom             | Fonction  | N° de téléphone (ou autre) |
|-----------------|-----------|----------------------------|
| Richard Leblanc | Directeur | 418-651-8233               |

Mode d'identification

But expliqué :  oui  non

Mode d'identification :  verbale  preuve de statut  s.o.

But expliqué à l'identification faite auprès de : Richard Leblanc

Plainte  SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 0

Nombre de photos annexées au rapport : 0

Je n'ai pris aucune photo lors de cette intervention.

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

Échantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

Des dépassements de normes de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère ont été notés et signifiés à l'entreprise suite à des campagnes d'échantillonnage effectuées en 2013 et 2014. Le ministère reçoit encore des plaintes concernant des émissions atmosphériques provenant de l'entreprise.

**3 Description de l'inspection**

La présente intervention consiste à assister l'équipe du TAGA lors d'une campagne d'échantillonnage sur trois jours. Cette campagne sert à déterminer si l'entreprise Anacolor cause encore des dépassements des normes de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère et si les plaintes reçues sont fondées.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

**5 Conclusion**

Au moment de la campagne d'échantillonnage, il est trop tôt pour se prononcer sur la conformité à l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Les données, les échantillons et les informations colligées par l'équipe du TAGA seront analysés et un rapport sera produit.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**   SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention et de mettre l'information au dossier.

Créer une vérification autre qu'inspection pour la réception du rapport d'échantillonnage.

Rédigé par : Frédéric Richard

Signature : *Frédéric Richard*

Date de signature : 2015-11-26

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Ghislaine Castonguay

Fonction : Chef d'équipe - secteur industriel

Signature : *Ghislaine Castonguay*

Date : 2015/11/27

Commentaires :

**RAPPORT D'INSPECTION**

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2015-09-23    Heure d'arrivée : 8 h 44    Heure de départ : 9 h 21  
Inspecteur : Frédéric Richard    Accompagné de : Normad Brault

N° intervention : 300994661    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E    N° du rapport d'inspection : 401310580  
N° demande : 200438694    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : PL - Mesurer le niveau de contamination à l'aide de canisters 23 septembre 2015

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Anacolor inc.  
Nom usuel du lieu : Anacolor  
N° du lieu : X0300070    Type de lieu : industrie  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748300000000;-71,347600000000

| Intervenant du lieu |              |                                                  |                     |
|---------------------|--------------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Nom                 | Fonction     | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
| Anacolor inc.       | Propriétaire | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo  
Aucune pluie, 17°C

Personnes rencontrées  SO

Plainte  SO

Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 0    Nombre de photos annexées au rapport : 0  
Aucune photo n'a été prise lors de cette intervention.

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

|                                           | Numéro | Titre                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Croquis          |        |                                                                                                        |
| <input type="checkbox"/> Plan             |        |                                                                                                        |
| <input type="checkbox"/> Carte            |        |                                                                                                        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre | 1      | Formulaires d'échantillonnage et photo aérienne extraite de la carte interactive de la Ville de Québec |

| Échantillons                                              |        | SO                                        |                                         |
|-----------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Type                                                      | Nature | Nombre de points de prélèvements          | Nombre de contenants                    |
| <input type="checkbox"/> eau                              |        |                                           |                                         |
| <input checked="" type="checkbox"/> air                   | aa     | 2                                         | 2+1 blanc                               |
| <input type="checkbox"/> sol                              |        |                                           |                                         |
| <input type="checkbox"/> matières résiduelles             |        |                                           |                                         |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses             |        |                                           |                                         |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles |        |                                           |                                         |
| <input type="checkbox"/> flore                            |        |                                           |                                         |
| <input type="checkbox"/> faune                            |        |                                           |                                         |
| <input type="checkbox"/> pesticides                       |        |                                           |                                         |
| <input type="checkbox"/> autre, précisez                  |        |                                           |                                         |
| Duplicata des échantillons remis :                        |        | <input type="checkbox"/> oui              | <input type="checkbox"/> non            |
| Demandes d'analyses jointes au rapport :                  |        | <input type="checkbox"/> oui              | <input checked="" type="checkbox"/> non |
|                                                           |        | <input checked="" type="checkbox"/> s. o. | <input type="checkbox"/> s. o.          |

**2 Mise en contexte (facultatif)**  SO

**3 Description de l'inspection**

L'intervenant n'a pas été avisé préalablement à l'intervention.

Nous arrivons dans le secteur de l'entreprise à 8h44.

Après avoir fait du repérage pour déterminer l'endroit où les émissions de l'entreprise ont le plus d'impact. Selon la direction des vents et les odeurs, nous déterminons que l'endroit le plus opportun pour un échantillonnage 4 minutes avec un canister est au niveau de du stationnement du casse-croûte La Peltrie, situé au 4244, rue St-Félix. L'échantillonnage en amont sera sur la passerelle au-dessus de la rivière du Cap-Rouge.

L'échantillonnage débute à 9h01. L'amont est échantillonné par mon collègue, M. Brault, et l'aval par moi-même. Les deux échantillons sont pris au même moment.

Au début de l'échantillonnage, mon appréciation de l'odeur est de -2 et son intensité est moyenne. Après le début de l'échantillonnage, l'odeur s'estompe.

L'échantillonnage se termine à 9h05.

Nous quittons les lieux à 9h21.

L'intervenant n'a pas été rencontré lors de l'intervention.

*Note : Les canisters ont été envoyés au laboratoire du CEAEQ le 24 septembre 2015. Un blanc accompagne les deux canisters échantillonnés.*

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**  SO

**5 Conclusion**

Il y avait des odeurs lors de l'inspection. Toutefois, il faudra attendre les résultats de l'échantillonnage pour savoir s'il y a dépassement des normes de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**

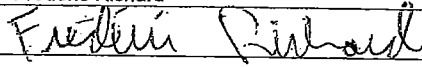
4

 SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de mettre l'information et créer une vérification autre qu'inspection pour le suivi des résultats de l'échantillonnage.

Rédigé par : Frédéric Richard

Signature :



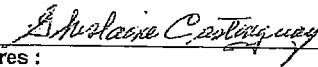
Date de signature : 2015-11-30

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Ghislaine Castonguay

Fonction : Chef d'équipe - secteur industriel

Signature :



Date : 2015/11/30

Commentaires :

**ANNEXE 1**

FICHE D'INFORMATIONS À REMPLIR À L'ÉCHANTILLONNAGE

CANISTERS

6034781

| INFORMATIONS GÉNÉRALES                        |                    |
|-----------------------------------------------|--------------------|
| PROJET                                        | 1028               |
| BRÈVE DESCRIPTION DES LIEUX D'ÉCHANTILLONNAGE | Passerelle (Amont) |
| DATE DE L'ÉCHANTILLONNAGE<br>(AA-MM-JJ)       | 23 sept 2015       |
| DÉBUT                                         | FIN                |
| RESPONSABLE DU DOSSIER                        |                    |

| INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉCHANTILLONNAGE |                    |
|--------------------------------------------|--------------------|
| TEMPÉRATURE (°C)                           | PRESSION           |
| DÉBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE                 | LABO. (PS/G/PO HG) |
| ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE                 | DÉBUT ÉCH. (PO HG) |
|                                            | FIN ÉCH. (PO HG)   |
| OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES               |                    |
| TEMPS D'ÉCHANTILLONNAGE                    |                    |
| DÉBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE<br>(HH:MM)      |                    |
| ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE<br>(HH:MM)      |                    |

FICHE D'INFORMATIONS À REMPLIR À L'ÉCHANTILLONNAGE

CANISTERS

6034781

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

|                                                      |                                         |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>PROJET</b>                                        | . Groupe NL (Atracolot)                 |
| <b>BREVE DESCRIPTION DES LIEUX D'ÉCHANTILLONNAGE</b> | Case - crôte la<br>Peltre (Stabinnernd) |
| <b># SÉRIE DU CANISTER</b>                           | 2867                                    |
| <b>RESPONSABLE DU DOSSIER</b>                        |                                         |
| <b>DATE DE L'ÉCHANTILLONNAGE</b><br>(AA-MM-JJ)       | DÉBUT: 23 sept 2015<br>FIN:             |

**INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉCHANTILLONNAGE**

|                                   |                                |                                                                   |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>DÉBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE</b> | <b>TEMPÉRATURE (°C)</b>        | <b>PRESSION</b>                                                   |
| <b>ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE</b> |                                | <b>LABO. (PSIG/P0 HG)   DÉBUT ÉCH. (P0 HG)   FIN ÉCH. (P0 HG)</b> |
| <b>DÉBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE</b> | <b>TEMPS D'ÉCHANTILLONNAGE</b> | <b>OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>                               |
| <b>ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE</b> | (HH:MM)   (HH:MM)              |                                                                   |



FICHE D'INFORMATIONS À REMPLIR À L'ÉCHANTILLONNAGE

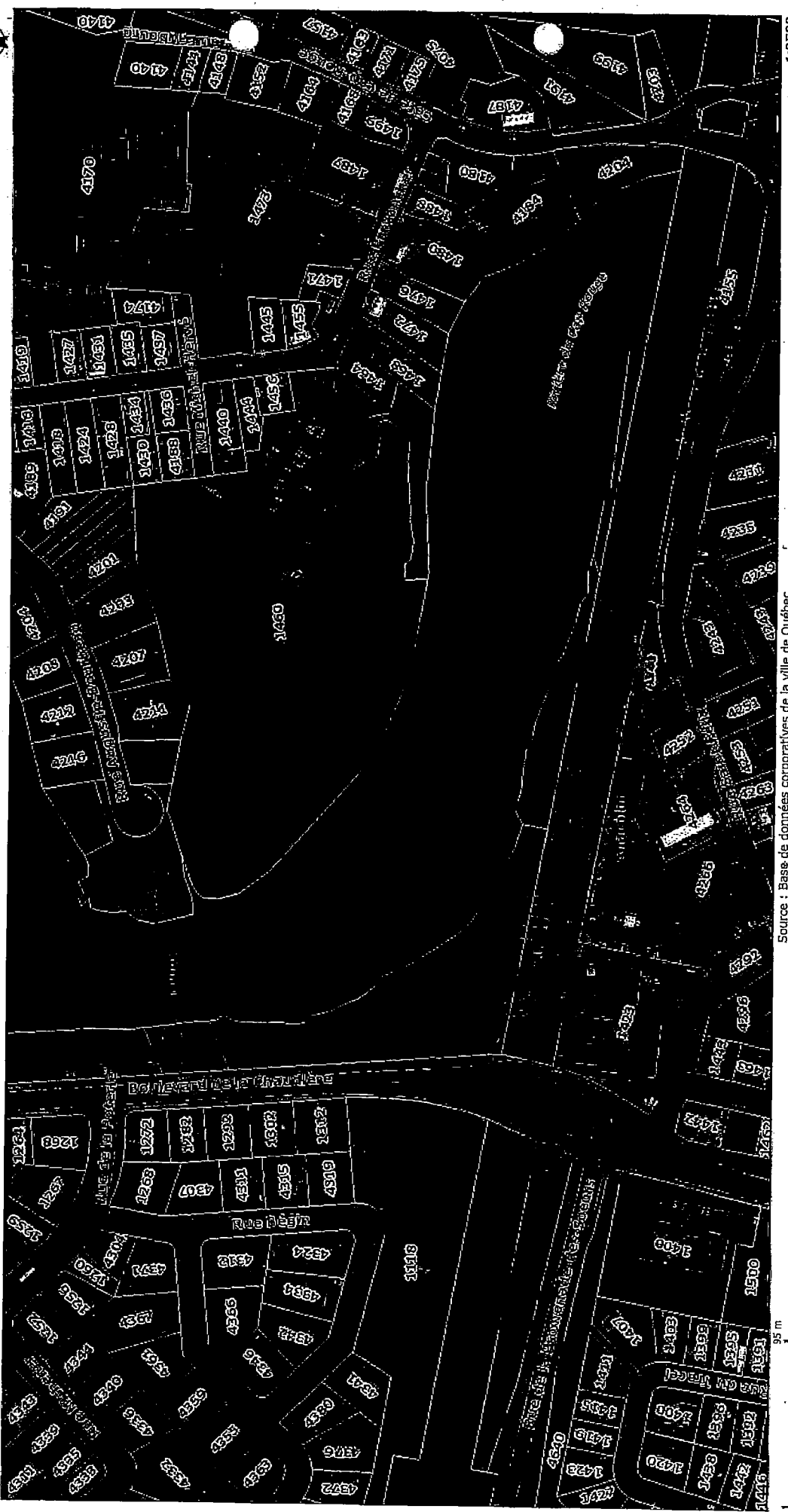
CANISTERS

6034781

| INFORMATIONS GÉNÉRALES                        |                   |
|-----------------------------------------------|-------------------|
| PROJET                                        | 1037              |
| BRÈVE DESCRIPTION DES LIEUX D'ÉCHANTILLONNAGE | Boisselle (Blanc) |
| DATE DE L'ÉCHANTILLONNAGE (AA-MM-JJ)          | 23 sept 2015      |
| DÉBUT                                         | FIN               |
| RESPONSABLE DU DOSSIER                        |                   |
| #SÉRIE DU CANISTER                            |                   |

| INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉCHANTILLONNAGE |                                                        |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| TEMPÉRATURE (°C)                           | PRESSION                                               |
| DÉBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE                 | LABO. (PSIG/PO.HG) DÉBUT ÉCH. (PO.HG) FIN ÉCH. (PO.HG) |
| ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE                 | OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES                           |
| TEMPS D'ÉCHANTILLONNAGE                    |                                                        |
| DÉBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE (HH:MM)         |                                                        |
| ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE (HH:MM)         |                                                        |

Échantillonnage du 23 septembre 2015



1:2500

Source : Base de données corporatives de la ville de Québec  
Ces informations vous sont fournies à titre informatif seulement.  
Une validation terrain peut s'avérer nécessaire.



## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Région : Capitale-Nationale

### 1 Identification

Date de l'inspection : 24 septembre 2015    Heure d'arrivée : 8 h 45    Heure de départ : 9 h 25  
Inspecteur : Frédéric Richard    Accompagné de : Normand Brault

N° intervention : 300989709    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-03-00017-0E    N° du rapport d'inspection : 401311125  
N° demande : 200438694    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : PL - Mesurer le niveau de contamination à l'aide de canisters 24 septembre 2015

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Anacolor inc.  
Nom usuel du lieu : Anacolor  
N° du lieu : X0300070    Type de lieu : Industrie  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 4290, rue Saint-Félix  
Québec (Québec) G1V 1W5  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,748300000000;-71,347600000000

| Intervenant du lieu |              |                                                  |                     |
|---------------------|--------------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Nom                 | Fonction     | Adresse postale (si différente du lieu)          | No intervenant SAGO |
| Anacolor inc.       | Propriétaire | 4290, rue Saint-Félix<br>Québec (Québec) G1Y 1X5 | Y2106983            |

Conditions météo

Personnes rencontrées  SO

Plainte  SO

Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 0    Nombre de photos annexées au rapport : 0  
  
Aucune photo n'a été prise lors de cette intervention.

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

|                                           | Numéro | Titre                                                                                                  |
|-------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Croquis          |        |                                                                                                        |
| <input type="checkbox"/> Plan             |        |                                                                                                        |
| <input type="checkbox"/> Carte            |        |                                                                                                        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre | 1      | Formulaires d'échantillonnage et photo aérienne extraite de la carte interactive de la Ville de Québec |

| Échantillons                                              |        | SO                               |                                           |
|-----------------------------------------------------------|--------|----------------------------------|-------------------------------------------|
| Type                                                      | Nature | Nombre de points de prélèvements | Nombre de contenants                      |
| <input type="checkbox"/> eau                              |        |                                  |                                           |
| <input checked="" type="checkbox"/> air                   | aa     | 2                                | 2+1 blanc                                 |
| <input type="checkbox"/> sol                              |        |                                  |                                           |
| <input type="checkbox"/> matières résiduelles             |        |                                  |                                           |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses             |        |                                  |                                           |
| <input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles |        |                                  |                                           |
| <input type="checkbox"/> flore                            |        |                                  |                                           |
| <input type="checkbox"/> faune                            |        |                                  |                                           |
| <input type="checkbox"/> pesticides                       |        |                                  |                                           |
| <input type="checkbox"/> autre, précisez                  |        |                                  |                                           |
| Duplicata des échantillons remis :                        |        | <input type="checkbox"/> oui     | <input type="checkbox"/> non              |
| Demandes d'analyses jointes au rapport :                  |        | <input type="checkbox"/> oui     | <input checked="" type="checkbox"/> non   |
|                                                           |        |                                  | <input checked="" type="checkbox"/> s. o. |
|                                                           |        |                                  | <input type="checkbox"/> s. o.            |

**2 Mise en contexte (facultatif)** SO

**3 Description de l'inspection**

L'intervenant n'a pas été avisé préalablement à l'intervention.

Nous arrivons dans le secteur de l'entreprise à 8h45.

Après avoir fait du repérage pour déterminer l'endroit où les émissions de l'entreprise ont le plus d'impact. Selon la direction des vents et les odeurs, nous déterminons que l'endroit le plus opportun pour un échantillonnage 4 minutes avec un canister est au niveau du trottoir le long de la rue St-Félix, devant l'entrée est du terrain de l'entreprise, juste à côté du restaurant Victor. L'échantillonnage en amont sera sur le terrain du garage de la Ville de Québec (GPS 46.7489°, 71.3477°).

L'échantillonnage débute à 9h04. L'amont est échantillonné par mon collègue, M. Brault, et l'avai par moi-même. Les deux échantillons sont pris au même moment.

Au début de l'échantillonnage, mon appréciation de l'odeur est de -2 et son intensité est moyenne. L'odeur s'estompe au milieu de l'échantillonnage.

L'échantillonnage se termine à 9h08.

Nous quittons les lieux à 9h25.

L'intervenant n'a pas été rencontré lors de l'intervention.

*Note 1 : Voir la photo aérienne annotée en annexe pour les lieux d'échantillonnage.*

*Note 2 : Les canisters ont été envoyés au laboratoire du CEAEQ le 24 septembre 2015. Un blanc accompagne les deux canisters échantillonnés.*

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)** SO

**5 Conclusion**

Il y avait des odeurs lors de l'inspection. Toutefois, il faudra attendre les résultats de l'échantillonnage pour savoir s'il y a dépassement des normes de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de mettre l'information au dossier et de créer une vérification autre qu'inspection pour le suivi des résultats de l'échantillonnage.

Rédigé par : Frédéric Richard

Signature : *Frédéric Richard*

Date de signature : 2015-11-30

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Ghislaine Castonguay

Fonction : Chef d'équipe - secteur industriel

Signature : *Ghislaine Castonguay*

Date : 2015/11/30

Commentaires :

**ANNEXE 1**

FICHE D'INFORMATIONS À REMPLIR À L'ÉCHANTILLONNAGE

CANISTERS

60347-82

| INFORMATIONS GÉNÉRALES                        |                                                  |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| PROJET                                        | 60347-82                                         |
| BRÈVE DESCRIPTION DES LIEUX D'ÉCHANTILLONNAGE | GRABES W UNITI PAC (Amont)<br>(46,7480, 71,3477) |
| DATE DE L'ÉCHANTILLONNAGE (AA-MM-JJ)          | 24 sept 2015                                     |
| DEBUT                                         | FIN                                              |
| LABO. (PSC/PO HG)                             | DEBUT ÉCH. (PO HG)                               |
| FIN ÉCH. (PO HG)                              | LABO. (PSC/PO HG)                                |
| RESPONSABLE DU DOSSIER                        |                                                  |

| INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉCHANTILLONNAGE |                                                           |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| TEMPÉRATURE (°C)                           | PRESSION                                                  |
| DEBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE                 | LABO. (PSC/PO HG)   DEBUT ÉCH. (PO HG)   FIN ÉCH. (PO HG) |
| ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE                 | OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES                              |
| DEBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE (HH:MM)         | SOLGIL                                                    |
| ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE (HH:MM)         |                                                           |
| TEMPS D'ÉCHANTILLONNAGE                    |                                                           |

J'AI INTERCHANGÉ LES FEUILLES PO BLANC.

FICHE D'INFORMATIONS À REMPLIR À L'ÉCHANTILLONNAGE

CANISTERS

6034782

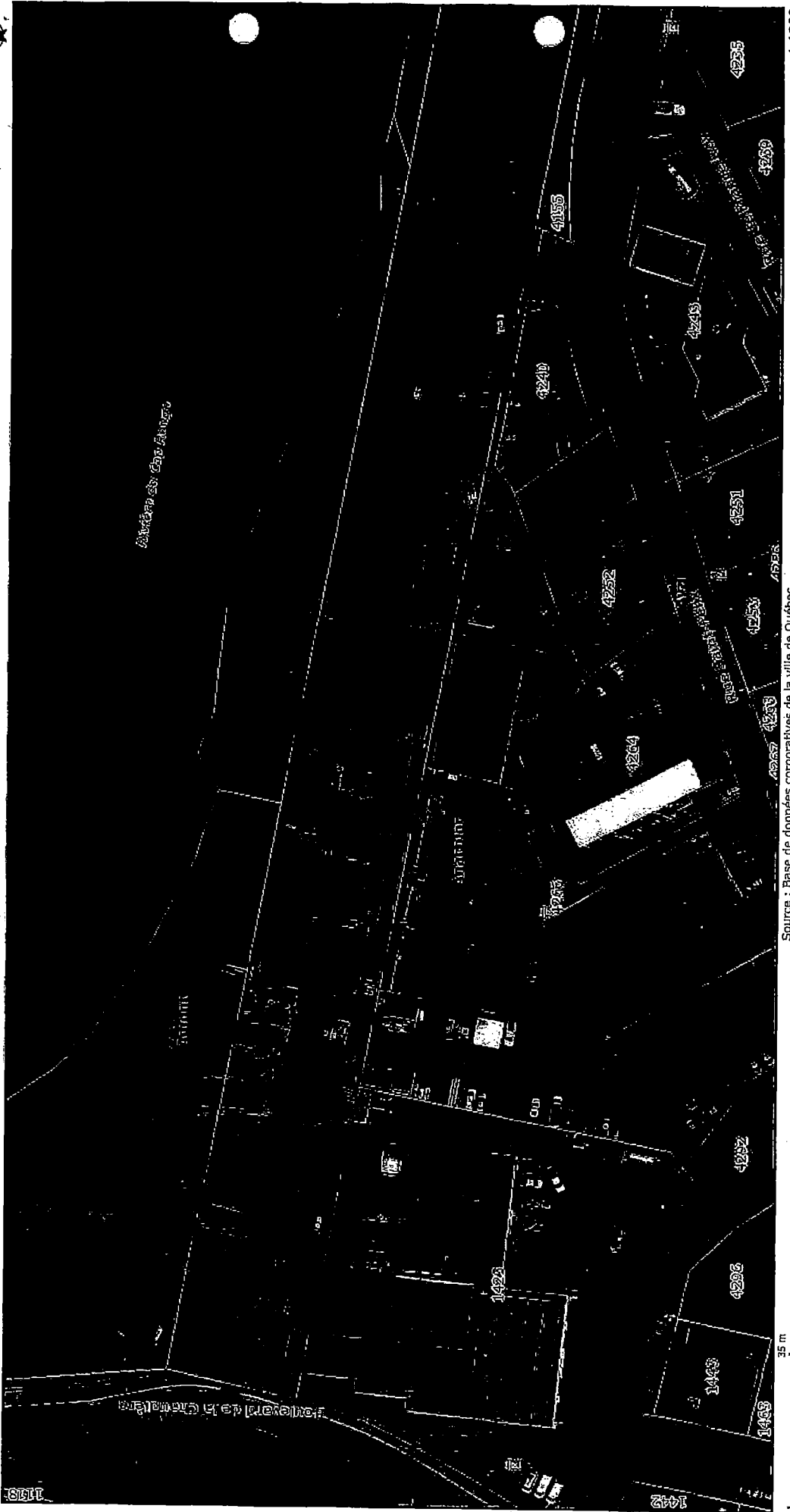
SAS  
150031

| INFORMATIONS GÉNÉRALES                        |                                                                    |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| PROJET                                        | Groupe NL (Atacolor)                                               |
| BREVE DESCRIPTION DES LIEUX D'ÉCHANTILLONNAGE | <i>Trappe de nuit<br/>lors de l'est. II<br/>de l'observatoire.</i> |
| DATE DE L'ÉCHANTILLONNAGE<br>(AA-MM-JJ)       | DÉBUT: 21 sept 2015<br>FIN: [blank]                                |
| # SÉRIE DU CANISTER                           | 3498                                                               |
| RESPONSABLE DU DOSSIER                        |                                                                    |

| INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉCHANTILLONNAGE |                                                        |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| TEMPÉRATURE (°C)                           | PRESSION                                               |
| DÉBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE                 | LABO. (PSIG/PO HG) DÉBUT ÉCH. (PO HG) FIN ÉCH. (PO HG) |
| ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE                 | OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES                           |
| TEMPS D'ÉCHANTILLONNAGE                    |                                                        |
| DÉBUT DE L'ÉCHANTILLONNAGE (HH:MM)         |                                                        |
| ARRÊT DE L'ÉCHANTILLONNAGE (HH:MM)         |                                                        |







35 m  
100 ft

1:1000

Source : Base de données corporatives de la ville de Québec  
Ces informations vous sont fournies à titre informatif seulement.  
Une validation terrain peut s'avérer nécessaire.

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Secret industriel d'un tiers. **23.** Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

---

1982, c. 30, a. 23.

Renseignement d'un tiers. **24.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

---

1982, c. 30, a. 24.

Renseignements confidentiels. **53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

---

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Renseignements personnels. **54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

---

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110



## AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

|                 |                                                                              |                                                      |                                |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Québec</b>   | 575, rue St-Amable<br>Bureau 1.10<br>Québec (Québec) G1R 2G4                 | Tél.: (418) 528-7741<br>Sans frais<br>1-888-528-7741 | Télécopieur:<br>(418) 529-3102 |
| <b>Montréal</b> | 500, boul. René-Lévesque Ouest<br>Bureau 18.200<br>Montréal (Québec) H2Z 1W7 | Tél.: (514) 873-4196<br>Sans frais<br>1-888-528-7741 | Télécopieur:<br>(514) 844-6170 |

#### b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

